

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Île-de-France*

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE
LA POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DU DIALOGUE
SCIENCE ET SOCIETE :**

**PROGRAMME D' ACTIONS 2014-2017 DE LA NOUVELLE
VERSION DU DISPOSITIF « QUESTIONS DE SCIENCES,
ENJEUX CITOYENS » - QSEC²**

Chapitre budgétaire 939 « Action économique »
Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation »
Programme PJ 92-007 « Soutien au dialogue Sciences - Société »
Action 392007014 « Diffusion de la culture scientifique et technique »

Chapitre budgétaire 909 « Action économique »
Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation »
Programme HP 92-007 « Soutien au dialogue Sciences - Société »
Action 19200701 « Diffusion de la culture scientifique et technique »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
ANNEXE A L'EXPOSÉ DES MOTIFS : PRESENTATION DE LA NOUVELLE VERSION DU DISPOSITIF « QUESTIONS DE SCIENCES, ENJEUX CITOYENS » - QSEC².....	6
PROJET DE DELIBERATION.....	14
ANNEXE 1 A LA DÉLIBÉRATION : CONVENTION DE PARTENARIAT	17
ANNEXE 2 A LA DÉLIBÉRATION : ETAT RECAPITULATIF.....	29
ANNEXE 3 A LA DÉLIBÉRATION : CONVENTION-TYPE ENTRE LA REGION ET LES PARTENAIRES OPERATIONNELS.....	34
ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : FICHES PROJET QSEC² « QUESTIONS DE SCIENCES, ENJEUX CITOYENS »	42

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis 2009, la Région a initié, soutenu financièrement et coordonné le dispositif Questions de Sciences, Enjeux Citoyens (QSEC). Ce dispositif en faveur du dialogue sciences et société s'est traduit par la mise en place de parcours de réflexions, de débats et de rencontre entre des citoyens et des chercheurs pendant une année autour d'une thématique scientifique à fort impact sociétal.

Au cours des cinq saisons successives, portant sur les thèmes de la bioéthique (2009-10), de l'alimentation (2010-11), de l'argent (2011-12), de la mémoire (2012-13) et de l'eau (2013-14), plus de 6 000 citoyennes et citoyens ont eu l'occasion de participer au dispositif, impliquant une centaine de chercheurs et professionnels de la thématique chaque année, sur l'ensemble des huit départements franciliens.

La Région a souhaité faire évoluer ce dispositif tout en s'appuyant sur la diversité des publics touchés et la richesse de leurs réflexions. Ainsi, le cœur de la nouvelle version du dispositif, à présent nommé QSEC², consiste en la création d'expositions interactives et participatives. En effet, les citoyens participent à la conception d'espaces d'exposition, puis à leur enrichissement tout au long de son itinérance dans les huit départements franciliens. Les chercheurs et les élus sont des acteurs majeurs du dispositif, puisqu'ils nourrissent les réflexions des citoyens, répondent à leurs questions et/ou à leurs interpellations.

Afin d'organiser le fonctionnement et la gouvernance de ce projet entre les différents partenaires, il vous est proposé d'autoriser le président à signer la convention de partenariat jointe en annexe au projet de délibération.

Afin de permettre la réalisation du premier cycle du projet qui portera sur la thématique de « l'air », le présent rapport a également pour objet d'attribuer neuf subventions aux huit partenaires du projet, réparties comme suit et conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2 :

- Association Savoir Apprendre / Exploradôme : 223 000 € en fonctionnement et 40 000 € en investissement.
- Association Traces / Espace des Sciences Pierre-Gilles de Gennes : 65 000 €
- Association Science Ouverte : 40 000 €
- Association Planète Sciences : 40 000 €
- Association Petits débrouillards : 38 000 €
- Association Science Technologie Société : 38 000 €
- Association Terre Avenir : 50 000 €
- Association Paris Montagne : 40 000 €

Il vous est proposé en conséquence :

- L'affectation d'un montant de 534 000 € d'autorisations d'engagement prélevées sur le chapitre budgétaire : 939 « Action économique », Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », Programme PJ 92-007 « Soutien au dialogue Sciences - Société », Action 392007014 « Diffusion de la culture scientifique et technique » du budget 2014.
- L'affectation d'un montant de 40 000 € d'autorisations de programme prélevées sur le chapitre budgétaire : 939 « Action économique », Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », Programme HP 92-007 « Soutien au dialogue Sciences - Société », Action 19200701 « Diffusion de la culture scientifique et technique » du budget 2014.

- Un transfert de 34 000 € est prévu du chapitre budgétaire 939 « Action économique », Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », Programme HP92-001 « Soutien à la Recherche hors Domaines d'Intérêt Majeur », Action 19200107 « Allocations de recherche hors Domaines d'Intérêt Majeur » sur le chapitre le chapitre budgétaire : 939 « Action économique », Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », Programme PJ 92-007 « Soutien au dialogue Sciences - Société », Action 392007014 « Diffusion de la culture scientifique et technique » du budget 2014.
- Un transfert de 40 000 € du chapitre budgétaire 909 « Action économique », Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », Programme HP92-001 « Soutien à la recherche hors DIM », Action 19200103 « Soutien aux équipements de recherche » sur le chapitre 909 « Action économique », Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », Programme HP92-007 « Soutien au dialogue Sciences - Société », Action 19200701 « Diffusion de la culture scientifique et technique » du budget 2014.

Ce projet innovant s'inscrit dans le cadre du Contrat de Projets État-Région 2007-2013 (Grand projet 4 « Conforter le rayonnement international de la région capitale »), prorogé d'un an par la délibération n° CR 110-13 du 21 novembre 2013.

Le détail du projet QSEC² ainsi que les actions qui seront mise en place par chacun des partenaires vous sont présentés respectivement en annexe au présent exposé des motifs et en annexe n°4 au projet de délibération.

Les bilans et comptes de résultats des structures partenaires du projet sont mis à votre disposition au SGCR.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Île-de-France**



JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE A L'EXPOSÉ DES MOTIFS : PRESENTATION DE LA NOUVELLE VERSION DU DISPOSITIF « QUESTIONS DE SCIENCES, ENJEUX CITOYENS » - QSEC²

CONTEXTE ET ENJEUX

Depuis 2009, la Région a initié, soutenu financièrement et coordonné le projet Questions de Sciences, Enjeux Citoyens (QSEC). Ce dispositif en faveur du dialogue sciences et société se traduit par la mise en place de parcours de réflexions, de débats et de rencontre entre des citoyens et des chercheurs pendant une année autour d'une thématique scientifique à fort impact sociétal. La cinquième saison du dispositif consacrée à l'eau a été lancée en septembre 2013 et s'est achevée le 4 juin, lors du débat de clôture.

La Région Île-de-France souhaite poursuivre et amplifier à son action de culture scientifique. La loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche donnant délégation de compétences aux régions en matière de développement et diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) est venue conforter la Région en ce sens.

En Île-de-France, la richesse et la diversité des structures de CSTI sont remarquables. Cependant, étant donné le poids démographique et géographique de cette région, l'offre de culture scientifique est insuffisamment développée. L'appropriation des enjeux scientifiques et technologiques par le plus grand nombre est une ambition majeure de la politique régionale. Pour cela, il est nécessaire de renforcer l'offre culturelle scientifique sur l'ensemble du territoire en favorisant le développement de synergies fortes et structurantes entre les acteurs.

PRESENTATION DU PROJET

La Région a souhaité faire évoluer ce dispositif tout en s'appuyant sur la diversité des publics touchés et la richesse de leurs réflexions. Ainsi, le cœur de la nouvelle version du dispositif, à présent nommé QSEC2, consiste en la création d'expositions interactives et participatives. En effet, les citoyens participent à la conception d'espaces d'exposition, puis à leur enrichissement tout au long de son itinérance dans les huit départements franciliens. Les chercheurs et les élus sont des acteurs majeurs du dispositif, puisqu'ils nourrissent les réflexions des citoyens, répondent à leurs questions et/ou à leurs interpellations.

Ces expositions doivent apporter des informations aux visiteurs-participants mais aussi les interroger et les interpeler. Chaque espace d'exposition (« Espace QSEC ») comprend :

- des dispositifs interactifs de médiation permettant à un large public de se familiariser avec un enjeu scientifique et d'entendre la voix des citoyens qui ont mené la réflexion de départ ;
- des modules participatifs accueillant la parole et la réflexion de nouveaux participants, afin qu'au fur et à mesure de leur itinérance, les expositions s'enrichissent des questionnements et remarques des participants, voire de nouveaux modules muséographiques.

Ces espaces d'expositions nécessitent une médiation humaine importante, pour permettre une bonne adaptation en fonction des publics et atteindre ainsi les objectifs qualitatifs recherchés.

Autour des expositions, des nombreuses animations et activités ciblées seront organisées : ateliers pédagogiques pour les établissements scolaires et les centres de loisirs, stages thématiques pour les collégiens et lycéens, ateliers (grand-)parents-enfants pour les familles, conférences/rencontres avec des chercheurs pour le grand public, ciné-débats pour des adolescents, cafés des sciences, spectacles, etc.

La réussite du dispositif, ancré localement, nécessite l'implication de l'ensemble des parties prenantes du territoire. Les partenaires opérationnels ont la charge de bâtir un « plan d'action local », intégrant la ou les collectivités locales concernées et une grande diversité d'acteurs culturels et pédagogiques du territoire (ex: laboratoires de recherche, inspections de circonscription, médiathèques, théâtres, musées, cinémas, centres sociaux, relais de communication et divers services de la collectivité). Les élus du territoire seront sollicités par les groupes : lors de leur parcours de réflexion, ces groupes seront invités à associer le ou les élus pertinents et/ou intéressés auxquels s'adresser sur les enjeux du thème mis en débat.

Ce dispositif, en s'adressant au grand public et bénéficiant d'un ancrage territorial fort, devrait favoriser ainsi la pénétration du questionnement scientifique au niveau local grâce à l'implication concrète de citoyens, de chercheurs et d'élus pendant toute la durée de l'opération, de sa conception à sa dissémination.

OBJECTIFS

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Instaurer un dialogue renouvelé entre scientifiques, élus et citoyens, en stimulant la circulation des idées et des attentes sur les questions sciences-société, dans un esprit d'ouverture et d'échanges démocratiques ;
- Améliorer la culture scientifique et technique des Franciliens de tous âges en luttant contre une forme d'illettrisme scientifique, pour favoriser l'engagement des citoyens sur les questions scientifiques et technologiques et leurs enjeux sociétaux ;
- Renforcer la structuration des acteurs associatifs de la CSTI en Île-de-France, en s'appuyant sur leurs complémentarités et en les engageant dans de nouvelles pratiques de partage de ressources et de compétences.
- Susciter des vocations pour les filières scientifiques et lutter contre l'autocensure des élèves à leur égard, notamment chez les jeunes filles et les élèves issus de milieux « éloignés de la science » ;

OBJECTIFS SECONDAIRES :

- Diffuser les résultats et les connaissances issus de la recherche afin de réduire la fracture entre les chercheurs et les citoyens et renforcer la confiance vis-à-vis des scientifiques ;
- Nourrir la réflexion des élus et responsables de la recherche scientifique par l'accès à des sensibilités citoyennes en matière de sciences et techniques ;
- Mettre « les sciences en culture », c'est-à-dire donner aux disciplines scientifiques une place dans l'action socioculturelle, souvent uniquement centrée sur l'expression artistique.
- Concourir au développement d'une culture de l'innovation, notamment chez les publics jusqu'ici relativement peu touchés, dans une logique de renforcement des capacités citoyennes (*empowerment*) ;

OBJECTIFS OPERATIONNELS :

- Renforcer chez chacun la capacité de mobiliser dans sa vie quotidienne une démarche, des connaissances et compétences liées aux sciences ;
- Impliquer des publics franciliens divers – scolaires, familles, adultes, en prenant en compte de manière volontariste les publics dits « éloignés » ;
- Assurer le maillage de l'ensemble du territoire francilien, en particulier vis-à-vis des quartiers défavorisés, des zones rurales ou enclavées, etc. ;
- Inscrire dans l'agenda des citoyens et dans le paysage local une question scientifique, grâce à la continuité de l'offre dans un territoire, sur une période donnée (2 à 12 mois)

DEROULEMENT

Phase 1 (mois 1 - 2) : Préparation : Définition de la thématique et d'une question spécifique :

- Mise en place du conseil scientifique, qui va aider à préciser la thématique et à cibler une question spécifique
- Lancement d'une étude sur les enjeux spécifiques autour du thème auprès des partenaires territoriaux : présence de centres de recherche, chercheurs, ou autres structures impliqués dans la thématique ; instances politiques et sociales du territoire concernées par les enjeux du thème.

Résultat : des lieux mobilisés sur une thématique ; des équipes préparées et en mesure de réagir aux demandes des citoyens et des lieux d'accueil ; une thématique bien cadrée.

Phase 2 (mois 2 - 4) : Participation : Mise en place des *groupes contributeurs* :

- Création de trois groupes de citoyens, organisés localement. Ces groupes vont soulever des questionnements, identifier les typologies de spécialistes (et éventuellement d'élus) dont ils souhaitent entendre l'avis et les rencontrer (méthode expérimentée par QSEC)
- Un membre de l'équipe muséographique suit les discussions. Une ou deux séances sont dédiées à la production de dispositifs muséographiques qui posent les questions citoyennes émergentes, ou permettent d'y répondre.
Exemples : une "manip" interactive, des interviews d'acteurs du territoire, une interview d'expert, un dispositif de vote, un jeu de discussion...
- Les groupes rédigent une lettre ouverte aux élus et peuvent participer à l'animation et à la médiation de l'exposition selon leur disponibilité.

Résultat : les groupes de citoyens engagés ont analysé une question, identifié les typologies d'experts à consulter, produit des idées de dispositifs muséographiques interactifs en résonance avec leurs questionnements et interpellé des élus.

Phase 3 (mois 2 - 12) : Production

- Conception et fabrication du dispositif d'exposition, à partir des propositions et besoins identifiés par les groupes QSEC et travaillé par des professionnels de la conception de dispositifs muséographiques.
- Production des outils d'accompagnement des publics (mallettes pédagogiques, jeux de discussions, dispositifs d'expressions d'opinion en ligne, etc.)

Résultat : un dispositif d'exposition incluant des manipulations interactives, des jeux de discussion, des dispositifs d'expression d'opinion, des interviews d'experts, d'acteurs de terrain, de citoyens, etc.

Phase 4 (mois 12 - 48) : Itinérance dans les huit départements franciliens

- Inauguration, en présence d'élus, des spécialistes identifiés par les groupes contributeurs et des citoyens de ces groupes.
- Programmation de différents événements dans les lieux d'accueil du dispositif (*les Espace QSEC*) : tables rondes, projections, jeux de discussion, animations pour les familles, etc. Ces événements impliqueront des chercheurs (en privilégiant les spécialistes locaux) et mobiliseront les associations locales.
- Formation de plusieurs groupes de citoyens (*groupes de continuité*) sur les départements afin d'enrichir le dispositif avec des questionnements nouveaux et/ou une préoccupation locale. Au cours de trois séances avec des spécialistes, ils auront l'occasion de créer un nouvel élément muséographique comme une œuvre d'art, ils pourront en outre participer à la médiation de l'exposition et à son animation et à organiser un événement s'ils le souhaitent (table ronde, café scientifique, etc.). De plus, ils seront invités à rédiger une lettre aux élus de leur territoire (maires, président de communautés de communes, de conseil général, députés) afin de les interpeler sur la thématique annuelle.
- Lors d'ateliers de deux heures, des groupes « *flash* », à travers des jeux de discussions ou des mécanismes participatifs (ex : post-it, vote électronique, vidéos, etc.), enrichissent le dispositif avec l'expression de leurs opinions.

Résultat : présentée dans des lieux à fort ancrage territoriaux, l'exposition initiale est enrichie de nouveaux points de vue, d'exemples locaux, de la visibilité d'autres catégories de citoyens, d'autres approches de recherche et implique les élus. Le dispositif devient dès lors une plateforme de visibilité, d'écoute, d'échanges. Forte visibilité d'une thématique de science en société, sur l'ensemble du territoire francilien ; un fort engagement des citoyens ; une implication renforcée des élus.

Au douzième mois, une nouvelle phase commence sur un deuxième thème, pour qu'au vingt-quatrième mois une nouvelle exposition commence à circuler.

OUTILS ET MOYENS MIS EN ŒUVRE GOUVERNANCE DU PROJET

EXPOSITIONS COLLABORATIVES :

Deux exemplaires des expositions collaboratives sont construits pour chaque thématique. Elles auront une surface moyenne de 100 m² et pourront être modulées en fonction des projets et des espaces d'accueil.

BOITE A OUTILS :

Conçue par le consortium, en lien avec les partenaires opérationnels et le conseil scientifique, cette boîte à outils contiendra :

- un **KIT D'ANIMATION** : dossier documentaire sur la thématique, pistes pédagogiques, contacts scientifiques pouvant être sollicités pour des interventions, liens vers d'autres ressources, livret pédagogique pour les enseignants... Des trames d'ateliers pédagogiques serviront de base pour que chaque structure puisse les décliner en fonction de ses publics.
- un **KIT DE COMMUNICATION** : pour chaque exposition thématique : site web, identité visuelle, logo, affiches, dossier de presse...

FORMATIONS :

Des transferts de compétence sont prévus :

- rencontres de co-formations entre animateurs
- formations des chercheurs à la communication

PLATEFORME COLLABORATIVE (SITE WEB) :

Cette plateforme doit permettre :

- la mise à disposition de la boîte à outils
- la mise en ligne d'articles de spécialistes sur la thématique : l'état des connaissances dans le domaine traité et les recherches en cours
- le partage des savoirs ou des « trucs et astuces » d'animateur (pour mobiliser divers publics, gérer les flux, les aspects matériels, etc.)
- des retours d'expérience, partagés avec tous les partenaires

EVALUATION :

Une évaluation sera menée sur un modèle mixte, avec une évaluation interne, pilotée par l'Espace des sciences Pierre-Gilles de Gennes et intégrant un prestataire externe.

Les indicateurs et la méthodologie seront précisés en début de projet en comité de pilotage.

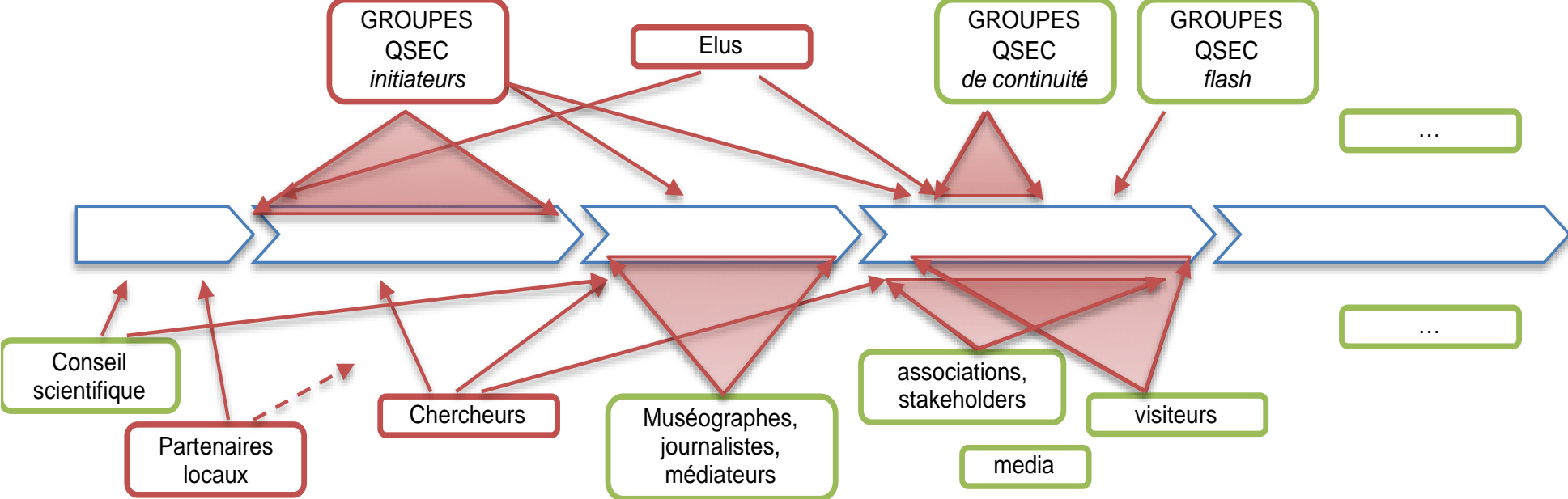
Les partenaires opérationnels suivront également les indicateurs d'objectifs quantitatifs et qualitatifs du projet (nombre de participants, origine géographique, origine sociale, genre, âge etc.).

GOVERNANCE DU PROJET

- un **comité de pilotage** intégrant la région Île-de-France et les présidents et/ou directeurs des huit partenaires opérationnels. Il se réunira deux fois par an et permettra d'impliquer tous les acteurs dans les phases clé du développement des dispositifs : conception, animation territoriale, évaluation.
- un **comité opérationnel** composé des personnes en charge du projet au sein des structures partenaires, il assure le suivi et la mise en œuvre opérationnels du projet dans le respect des objectifs du projet défini par le comité de pilotage et permet la coordination de l'ensemble des actions des différents partenaires opérationnels ;
- un **comité de lots** composé du comité de conception de l'exposition et du comité de conception du kit pédagogique ;

- une **coordination régionale**, désignée par le comité opérationnelle et composée des chefs de projets de trois des structures partenaires, elle assure un appui technique aux partenaires opérationnels
- un **conseil d'orientation scientifique et pédagogique** constitué pour moitié de membres permanents, (chercheurs en lien avec les questions sciences-société, professionnels de la culture scientifique, muséographe, etc.) et de membres non-permanents (chercheurs en lien avec la thématique). Il orientera et validera des contenus qui seront intégrés au dispositif. Il sera sollicité tout au long de la phase de conception qui durera un an.

Récapitulatif des phases du projet



Calendrier prévisionnel du projet

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	CONCEPTION PARTICIPATIVE DISPOSITIF N°1	DISSÉMINATION : ITINÉRANCE ET ANIMATION DU DISPOSITIF N°1 Partenaires 1 à 4 Partenaires 5 à 8					
	CONCEPTION PARTICIPATIVE DISPOSITIF N°2	DISSÉMINATION : ITINÉRANCE ET ANIMATION DU DISPOSITIF N°2 Partenaires 1 à 4 Partenaires 5 à 8					
		CONCEPTION PARTICIPATIVE DISPOSITIF N°3	DISSÉMINATION : ITINÉRANCE ET ANIMATION DU DISPOSITIF N°3 Partenaires 1 à 4 Partenaires 5 à 8				
			CONCEPTION PARTICIPATIVE DISPOSITIF N°4	DISSÉMINATION : ITINÉRANCE ET ANIMATION DU DISPOSITIF N°4 Partenaires 1 à 4 Partenaires 5 à 8			
				CONCEPTION PARTICIPATIVE DISPOSITIF N°5	DISSÉMINATION : ITINÉRANCE ET ANIMATION DU DISPOSITIF N°5 Partenaires 1 à 4 Partenaires 5 à 8		
	DÉVELOPPEMENT ET ENRICHISSEMENT DE LA PLATEFORME COLLABORATIVE...						

Le consortium et un 4^e partenaire accueilleront les expositions lors de la première année de chaque itinérance, tandis que les 4 autres partenaires les accueilleront la deuxième année.

PROJET DE DELIBERATION

DU

Attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur du dialogue Science et Société : programme d'actions 2014-2017 de la nouvelle version du dispositif « Questions de sciences, enjeux citoyens » - QSEC²

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
- VU** La délibération du Conseil Régional n°CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations de compétence du Conseil régional à sa Commission Permanente ;
- VU** La délibération du Conseil régional n°CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier ;
- VU** La délibération n°CR 72-10 du 19 novembre 2010 relative à « La politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche - délibération cadre 2011-2016 » ;
- VU** La délibération n° CR 31-07 du 14 février 2007 relative au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 ;
- VU** La délibération n° CR 110-13 du 21 novembre 2013 relative à la prorogation du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 ;
- VU** Le budget de la Région Ile-de-France pour 2014 ;
- VU** Le rapport CP 14-470 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- VU** L'avis de la commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de soutenir la version renouvelée du projet « Questions de sciences, enjeux citoyens » - QSEC² et autorise le président du Conseil régional à signer la convention de partenariat présenté en annexe n°1 à la présente délibération.

Article 2 :

Décide de participer dans le cadre du Contrat de Projets Etat - Région 2007-2013 au financement des actions mises en œuvre par les huit partenaires du projet QSEC², telles que détaillées en annexe n°4 (fiches projet) à la présente délibération, par l'attribution de neuf subventions d'un montant maximum prévisionnel de 574 000 € et déclinées comme suit :

- 223 000 euros en fonctionnement et 40 000 € en investissement à l'association Savoir Apprendre / Exploradôme

- 65 000 euros à l'association TRACES
- 40 000 euros à l'association Science Ouverte
- 50 000 euros à l'association Terre Avenir
- 40 000 euros à l'association Paris Montagne
- 40 000 euros à l'association Planète Sciences
- 38 000 euros à l'association Les Petits Débrouillards
- 38 000 euros à l'association Science Technologie Société

Approuve la convention-type annexée à la présente délibération (annexe n°3).

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à cette convention-type avec chacun des bénéficiaires et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 534 000 € disponible sur le chapitre budgétaire : 939 « action économique », Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », Programme PJ 92-007 (392007) « Soutien au dialogue Sciences - Société », Action 392007014 « Diffusion de la culture scientifique et technique », nature 657 du budget 2014, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2.

Cette affectation relève du Contrat de projets État-Région 2007-2013, prorogé d'un an par la délibération N° CR 110-13 du 21 novembre 2013 :

- Grand projet 4 « conforter le rayonnement international de la région capitale »
- Volet 45 « Recherche et Innovation »
- Projet 4514 « Question de sciences, enjeux citoyens »

Affecte une autorisation de programme de 40 000 € disponible sur le chapitre budgétaire 909 « Action économique », Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », Programme HP92-007 « Soutien au dialogue Sciences - Société », Action 19200701 « Diffusion de la culture scientifique et technique », nature 204 du budget 201, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2.

Article 3 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions de fonctionnement visées à l'article 2 de la présente délibération à compter du 1er juillet 2014, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010.

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage	Motivation démarrage anticipé
14008611	QSEC ² - THEMATIQUE "AIR" - FONCTIONNEMENT	ASSOCIATION SAVOIR APPRENDRE EXPLORADOM E	1er juillet 2014	Les partenaires de QSEC ² travaillent depuis plusieurs mois au montage de ce projet dont le financement par la Région était initialement prévu pour intervenir par délibération de la Commission permanente de juin 2014. Ce démarrage anticipé permettra ainsi de couvrir les frais engagés par ces structures depuis le 1er juillet 2014.
14009595	QSEC ² - THEMATIQUE "AIR"	ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS ILE-DE-FRANCE		
14009597	QSEC ² - THEMATIQUE "AIR"	ASSOCIATION TERRE AVENIR		
14009598	QSEC ² - THEMATIQUE "AIR"	PLANETE SCIENCES ILE-		

		DE-FRANCE		
14009599	QSEC ² - THEMATIQUE "AIR"	ASSOCIATION TRACES		
14009600	QSEC ² - THEMATIQUE "AIR"	ASSOCIATION SCIENCE OUVERTE		
14009603	QSEC ² - THEMATIQUE "AIR"	ASSOCIATION SCIENCE, TECHNOLOGIE ET SOCIETE		
14011643	QSEC ² - THEMATIQUE "AIR"	ASSOCIATION PARIS MONTAGNE		

Article 4 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention d'investissement visée à l'article 2 de la présente délibération à compter du 1er juillet 2014, par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010.

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage	Motivation démarrage anticipé
14014285	QSEC ² - THEMATIQUE "AIR" - INVESTISSEMENT	ASSOCIATION SAVOIR APPRENDRE EXPLORADOME	1er juillet 2014	Les partenaires de QSEC ² travaillent depuis plusieurs mois au montage de ce projet dont le financement par la Région était initialement prévu pour intervenir par délibération de la Commission permanente de juin 2014. Ce démarrage anticipé permettra ainsi de couvrir les frais engagés par ces structures depuis le 1er juillet 2014.

**Le président du conseil régional
d'Île-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

**ANNEXE 1 A LA DÉLIBÉRATION :
CONVENTION DE PARTENARIAT**

Convention de partenariat relative au
projet **QSEC²**
« Questions de sciences, enjeux citoyens »

Entre

1. La Région Ile de France
Sise 33, rue Barbet-de-Jouy 75007 PARIS
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON
En vertu de la délibération n°14-470 du 24 septembre 2014
2. L'association Science Ouverte
Sise 1 place de l'amitié 93700 DRANCY
Représentée par son Président, Monsieur François GAUDEL
3. L'association TRACES – Théories et Réflexions sur l'Apprendre, la Communication et l'Éducation Scientifiques
Sise 23 rue des Balkans, 75020 Paris
Représenté par son Président, Monsieur Richard-Emmanuel EASTES
4. L'association Savoir Apprendre / Exploradôme
Sise 18, avenue Henri Barbusse 94400 VITRY-SUR-SEINE
Représentée par son président, Monsieur Goéry DELACOTE
5. L'association Planète Sciences Ile-de-France,
Sise 6, rue Emmanuel Pastré 91 000 EVRY
Représentée par son président, Monsieur Didier PONGE.
6. L'association Science Technologie Société (ASTS)
Sise 54, avenue Edison 75013 Paris
Représentée par sa présidente, Madame Michèle DESCOLONGES
7. L'association Paris Montagne,
Sise 45, rue d'Ulm 75005 PARIS
Représentée par sa présidente, Amandine GALIOOT
8. L'association Terre Avenir,
Sise 7, hameau de Brasseaux 77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES
Représentée par son président, Monsieur Christophe RAYER
9. L'association Les Petits Débrouillards Ile-de-France
Sise CSI – La Halle aux Cuir – 2, rue de la Clôture 75930 PARIS
Représentée par sa présidente, Madame Marie BODEUX

Conjointement désignés ci-après « les Partenaires »

Après avoir rappelé que,

Depuis 2009, la Région a porté, soutenu financièrement et coordonné le projet Questions de Sciences, Enjeux Citoyens (QSEC), inscrit au titre du contrat de projets État-Région 2007-2013, prolongé d'un an. Ce dispositif en faveur du dialogue sciences et société se traduit par la mise en place de parcours de réflexions, de débats et de rencontres entre des citoyens et des chercheurs pendant une année autour d'une thématique scientifique à fort impact sociétal. La cinquième saison du dispositif consacrée à l'eau a été lancée en septembre 2013 et s'est achevée le 4 juin 2014, lors du débat de clôture.

La Région Île-de-France souhaite poursuivre et amplifier son action de culture scientifique. La loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche donnant délégation de compétences aux régions en matière de développement et diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) est venue conforter la Région en ce sens.

En Île-de-France, la richesse et la diversité des structures de CSTI sont remarquables. Cependant, étant donné le poids démographique et géographique de cette région, l'offre de culture scientifique est insuffisamment développée. L'appropriation des enjeux scientifiques et technologiques par le plus grand nombre est une ambition majeure de la politique régionale. Pour cela, il est nécessaire de renforcer l'offre culturelle scientifique sur l'ensemble du territoire en favorisant le développement de synergies fortes et structurantes entre les acteurs.

Forte de ce constat et des évaluations annuelles des différentes saisons de QSEC, la Région a souhaité faire évoluer le dispositif. Trois structures de culture scientifique et technique, l'Exporadôme, l'Espace des Sciences Pierre-Gilles de Gennes et l'Association Science Ouverte, ont proposé à la Région un projet collaboratif ambitieux, qui a donné naissance au projet QSEC² présenté ci-dessous.

Le transfert de la compétence de culture scientifique aux conseils régionaux aura pour conséquence une probable évolution de la politique régionale en faveur du dialogue sciences-société. Le cas échéant, la présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant (cf. article 4.2).

Ont convenu de ce qui suit :

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du partenariat et les engagements des partenaires en vue de la mise en œuvre du dispositif renouvelé QSEC², « Questions de sciences, enjeux citoyens ».

Le projet QSEC² a pour ambition d'amplifier et de dynamiser le dialogue science-société en Île-de-France. Ce dispositif vise à expérimenter des modalités innovantes de co-construction avec les publics de dispositifs d'expositions interactives et de médiation. Après une phase de conception d'un an, chaque exposition interactive QSEC² itinèrera pendant deux ans dans les huit départements d'Île-de-France. Dans chaque département, un partenaire départemental accueillera et animera le dispositif.

L'exposition interactive QSEC² sera présentée entre 2 et 12 mois dans chaque département, dans un ou plusieurs lieux adaptés (habilités à recevoir une diversité de publics, faciles

d'accès, etc.). Pour accueillir l'exposition, le partenaire met en place une stratégie de déploiement de l'exposition sur son territoire. Il s'attachera en outre à diversifier les publics (public scolaire, familial, adultes, etc) en mettant l'accent sur les publics éloignés de la culture.

1.1 : Description du dispositif

Le dispositif consiste désormais en la création d'expositions, conçues comme des espaces interactifs et participatifs, basées sur la médiation humaine. Les citoyens participent à la conception de ces espaces d'expositions, puis à leur enrichissement tout au long de leur itinérance dans les huit départements franciliens. Les chercheurs et les élus sont des acteurs majeurs du dispositif, puisqu'ils nourrissent les réflexions des citoyens, répondent à leurs questions et/ou à leurs interpellations.

Ce dispositif, en s'adressant au grand public (groupes scolaires et extra-scolaires, individuels y compris les publics éloignés) et bénéficiant d'un ancrage territorial fort, a pour ambition de dynamiser le dialogue Sciences-Société en Île-de-France et de favoriser ainsi la pénétration du questionnement scientifique au niveau local grâce à l'implication concrète de citoyens, de chercheurs et d'élus pendant toute la durée de l'opération, de la conception à la dissémination. Cette démarche collaborative s'appuiera sur une thématique fixée annuellement par la Région Ile-de-France pour chaque saison trisannuelle.

1.2 : Objectifs

1.2.1 : Objectifs principaux

- Instaurer un dialogue renouvelé entre scientifiques, élus et citoyens, en stimulant la circulation des idées et des attentes sur les questions sciences-société, dans un esprit d'ouverture et d'échanges démocratiques ;
- Améliorer la culture scientifique et technique des Franciliens de tous âges en luttant contre une forme d'illettrisme scientifique, pour favoriser l'engagement des citoyens sur les questions scientifiques et technologiques et leurs enjeux sociétaux ;
- Renforcer la structuration des acteurs associatifs de la CSTI en Île-de-France, en s'appuyant sur leurs complémentarités et en les engageant dans de nouvelles pratiques de partage de ressources et de compétences.

1.2.2 : Objectifs secondaires

- Susciter des vocations pour les filières scientifiques et lutter contre l'autocensure des élèves à leur égard, notamment chez les jeunes filles et les élèves issus de milieux « éloignés de la science » ;
- Diffuser les résultats et les connaissances issus de la recherche afin de réduire la fracture entre les chercheurs et les citoyens et renforcer la confiance vis-à-vis des scientifiques ;
- Nourrir la réflexion des élus et responsables de la recherche scientifique par l'accès à des sensibilités citoyennes en matière de sciences et techniques ;
- Mettre « les sciences en culture », c'est-à-dire donner aux disciplines scientifiques une place dans l'action socioculturelle, souvent uniquement centrée sur l'expression artistique.

- Concourir au développement d'une culture de l'innovation, notamment chez les publics jusqu'ici relativement peu touchés, dans une logique de renforcement des capacités citoyennes (*empowerment*) ;

1.2.3 : Objectifs opérationnels

- Renforcer chez chacun la capacité de mobiliser dans sa vie quotidienne une démarche, des connaissances et compétences liées aux sciences ;
- Impliquer des publics franciliens divers – scolaires, familles, adultes, en prenant en compte de manière volontariste les publics dits « éloignés » ;
- Assurer le maillage de l'ensemble du territoire francilien, en particulier vis-à-vis des quartiers défavorisés, des zones rurales ou enclavées, etc. ;
- Inscrire dans l'agenda des citoyens et dans le paysage local une question scientifique, grâce à la continuité de l'offre dans un territoire, sur une période donnée (2 à 12 mois)

1.3. : Calendrier prévisionnel

Chaque saison thématique sera déployée sur 3 ans et mise en œuvre selon le calendrier prévisionnel suivant :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	CONCEPTION PARTICIPATIVE DISPOSITIF N°1	DISSÉMINATION : ITINÉRANCE ET ANIMATION DU DISPOSITIF N°1 Partenaires 1 à 4	Partenaires 5 à 8				
		CONCEPTION PARTICIPATIVE DISPOSITIF N°2	DISSÉMINATION : ITINÉRANCE ET ANIMATION DU DISPOSITIF N°2 Partenaires 1 à 4	Partenaires 5 à 8			
			CONCEPTION PARTICIPATIVE DISPOSITIF N°3	DISSÉMINATION : ITINÉRANCE ET ANIMATION DU DISPOSITIF N°3 Partenaires 1 à 4	Partenaires 5 à 8		
				CONCEPTION PARTICIPATIVE DISPOSITIF N°4	DISSÉMINATION : ITINÉRANCE ET ANIMATION DU DISPOSITIF N°4 Partenaires 1 à 4	Partenaires 5 à 8	
					CONCEPTION PARTICIPATIVE DISPOSITIF N°5	DISSÉMINATION : ITINÉRANCE ET ANIMATION DU DISPOSITIF N°5 Partenaires 1 à 4	Partenaires 5 à 8
	DÉVELOPPEMENT ET ENRICHISSEMENT DE LA PLATEFORME COLLABORATIVE...						

Le consortium et un 4^e partenaire accueilleront les expositions lors de la première année de chaque itinérance, tandis que les 4 autres partenaires les accueilleront la deuxième année.

Le programme envisagé pour QSEC² prévoit le lancement de cinq saisons thématiques, lancées sur cinq années successives, et qui se déclineront donc sur une période globale de sept ans sous réserve de la disponibilité budgétaire et du vote des élus régionaux

Chaque année, le projet prévoit l'organisation d'un événement fédérateur, d'ampleur régionale, qui pourrait être organisé par exemple avant l'itinérance de l'exposition QSEC².

Article 2 : LES PARTENAIRES

2.1 : Engagements des partenaires

Les partenaires, qui s'accordent sur les objectifs du projet tels que définis à l'article 1, s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation commune du projet « Questions de sciences, enjeux citoyens »².

La Région Ile-de-France s'engage à présenter chaque année au vote des élus, sous réserve de la disponibilité budgétaire, une subvention à tout ou partie des partenaires pour soutenir la réalisation du projet correspondant à la thématique annuelle.

Le projet a fait l'objet d'une demande de co-financement en mars 2014 auprès du programme d'Investissements d'Avenir (financement sur 5 ans de 2015 à 2020). Si le projet est retenu, une convention sera conclue entre l'ANRU et l'Exploradôme, coordinateur du projet pour le compte de l'ensemble des partenaires opérationnels. Dans ce cadre, une convention particulière sera signée entre chacun des partenaires opérationnels et l'Exploradôme.

Si le projet n'est pas retenu, les partenaires à la présente convention devront se réunir en comité de pilotage afin d'évaluer ensemble l'évolution financière et opérationnelle du projet.

2.2 : Adhésion de nouveaux partenaires

La présente convention peut être étendue à d'autres partenaires, afin d'assurer une meilleure couverture de l'ensemble du territoire francilien ou en fonction de la thématique retenue annuellement.

L'intégration de nouveaux partenaires se fait après approbation unanime du comité de pilotage, et matérialisée par un avenant à la présente convention, signé par l'ensemble des parties.

2.3 : Partenariats ponctuels

Des structures concernées ou intéressées par les questions traitées par le dispositif peuvent participer à des actions spécifiques qu'elles ont décidé de soutenir ou auxquelles elles auront décidé de participer.

Article 3 : INSTANCES DE GOUVERNANCE DU PROJET

Les instances de gouvernance du projet sont les suivantes :

- Un comité de pilotage
- Un comité opérationnel
- Des comités de lots
- Un conseil d'orientation scientifique et pédagogique
- La coordination régionale

En cas de désaccord entre les différents partenaires au sein de chaque instance, la voix de la Région est prépondérante.

3.1 : Le comité de pilotage

3.1.1 Composition

Il est composé des représentants de chaque partenaire signataire de la présente convention :

- Pour la Région Ile-de-France : le ou la vice-président-e en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche ou son/sa représentant-e
- Pour l'association Savoir Apprendre/Exploradôme : le/la président-e ou son/sa représentant-e
- Pour l'association Science Ouverte : le/la président-e ou son/sa représentant-e
- Pour l'association Traces : le/la président-e ou son/sa représentant-e
- Pour l'association Planète Sciences Ile-de-France : le/la président-e ou son/sa représentant-e
- Pour l'association Paris Montagne : le/la président-e ou son/sa représentant-e
- Pour l'association Terre Avenir : le/la président-e ou son/sa représentant-e
- Pour l'association Les Petits Débrouillards Ile-de-France : le/la président-e ou son/sa représentant-e
- Pour l'association Science Technologie Société - ASTS : le/la président-e ou son/sa représentant-e

3.1.2 Fonctionnement

Chaque membre dispose d'une voix décisionnelle.

Lors de la prise de décision, les membres s'efforcent de parvenir à un consensus. A défaut, les décisions sont prises à la majorité simple des présents ou représentés.

Le comité de pilotage est présidé par le ou la vice-président-e en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche ou son/sa représentant-e.

Il se réunit, sur convocation de son président, au moins 1 fois par an ou si nécessaire, sur demande du comité opérationnel ou du comité de conception de l'exposition.

3.1.3 Attributions

Le comité de pilotage :

- supervise le projet et en fixe les orientations ;
- valide la répartition des lots tournants entre les partenaires proposés par le comité opérationnel ;
- valide le plan de financement de chaque thématique pour 3 ans ;
- valide toute décision stratégique liée à la communication (charte graphique, modalité de débats, contenu du colloque annuel...) ou à l'organisation opérationnelle des actions sur les territoires ;
- valide au préalable toute modification substantielle des plans d'actions en cours de programme ;
- désigne les membres du conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

3.2 : Le comité opérationnel

3.2.1 Composition

Il est composé des personnes en charge du projet au sein des structures partenaires. Pourront y être invités, avec voix consultative, les partenaires ponctuels définis à l'article 2.3.

3.2.2 Fonctionnement

Le comité opérationnel se réunit aussi souvent que nécessaire pour le suivi opérationnel du projet et au moins une fois par trimestre, ou à la demande d'au moins un de ses membres ou à celle de la coordination régionale.

3.2.3 Attributions

Le comité opérationnel :

- assure le suivi et la mise en œuvre opérationnels du projet dans le respect des objectifs du projet défini par le comité de pilotage ;
- permet la coordination de l'ensemble des actions des différents partenaires opérationnels ;
- propose au comité de pilotage une répartition des différents lots tournants (*work packages*) ;
- propose annuellement au comité de pilotage un plan d'actions et un plan de financement.

3.3 : Les comités de lots

3.3.1 Comité de conception de l'exposition

3.3.1.1 Composition

Il est composé des trois partenaires chargés de la conception de l'exposition pour chaque thématique. Deux des membres de ce comité sont permanents, à savoir les associations TRACES/ESPGG et Savoir Apprendre/Exploradôme.

3.3.1.2 Fonctionnement

Le comité de conception de l'exposition se réunit aussi souvent que nécessaire.

3.3.1.3 Attributions

Le comité de conception de l'exposition est chargé de la réalisation des dispositifs muséographiques mis à disposition de chaque partenaire.

3.3.2 Comité de conception du kit pédagogique

3.3.2.1 Composition

Il est composé des trois partenaires chargés de la conception du kit pédagogique. Les trois partenaires sont proposés pour chaque thématique, par le comité opérationnel.

3.3.2.2 Fonctionnement

Le comité de conception du kit pédagogique se réunit aussi souvent que nécessaire.

3.3.2.3 Attributions

Le comité de conception du kit pédagogique est chargé de la réalisation du « kit ressources » comprenant des trames d'activités, des supports pour la médiation de l'exposition, des ressources bibliographiques, la mise en forme graphique d'un livret pédagogique, etc.

3.4 : Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique

3.4.1 Composition

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique est désigné par le comité de pilotage sur proposition du comité opérationnel.

Il est composé de deux collèges :

- Des membres permanents : chercheurs en lien avec les questions sciences-société, professionnels de la culture scientifique, muséographe, etc. Ils sont désignés pour une durée d'au moins trois ans correspondant à un cycle thématique.
- Des membres non permanents : chercheurs en lien avec la thématique, pour un mandat d'un an correspondant au lancement de la 1^{ère} thématique.

Les représentants des partenaires du projet peuvent assister à certaines réunions de ce conseil d'orientation scientifique et pédagogique, en fonction de l'ordre du jour.

3.4.2 Fonctionnement

Il se réunit au minimum une fois tous les ans sur convocation du comité de pilotage ou sur demande du comité opérationnel ou de lots. L'ordre du jour est fixé par la coordination, après concertation des autres partenaires.

3.4.3 Attributions

Le conseil :

- aide à préciser la thématique annuelle (proposition de sujets, de contacts, enjeux et approches scientifiques possibles, etc.) ;
- donne un avis sur les événements et actions de médiation scientifique ;
- donne un avis sur la validité scientifique des dispositifs muséographiques (contenu, outil, manipulation, etc.) ;
- participe à la conception de l'évènement régional annuel ;
- fait une évaluation scientifique à l'issue de chacun des cycles thématiques.

3.5 : la coordination régionale

3.5.1 Composition

La coordination régionale est assurée par les structures à l'initiative du projet, soit les associations Science Ouverte, TRACES/ESPGG et Savoir Apprendre/Exploradôme.

3.5.2 Attributions

La coordination est chargée de :

- fournir un appui technique aux partenaires opérationnels ;
- harmoniser les actions des partenaires afin d'assurer la cohérence de l'ensemble des actions et le respect des objectifs fixés par le comité de pilotage ;
- organiser les événements communs et l'évènement régional annuel ;
- assurer la communication entre le comité de pilotage et le comité opérationnel ;
- proposer au comité opérationnel les éléments du plan d'actions et du plan de financement ;
- en dehors des comités de pilotage, des relations avec la Région.

L'association Savoir Apprendre/Exploradôme est chargée de :

- assurer la coordination générale du projet ;
- porter le projet devant l'ANRU au titre des Investissements d'avenir et, en cas d'acceptation, assurer la coordination de la gestion pour tous les opérateurs départementaux.

L'association TRACES / ESPGG est chargée de :

- piloter la communication institutionnelle du projet ;
- concevoir et piloter l'évaluation du projet.

Article 4 : DUREE, MODIFICATIONS, RESILIATION DE LA CONVENTION

4.1 : Durée

La présente convention de partenariat est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature par l'ensemble des partenaires, renouvelable trois fois par décision du Comité de pilotage.

4.2 : Modifications

La convention pourra être modifiée par voie d'avenant, notamment afin de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires et particulièrement du cadre d'action défini par la Région Ile-de-France, ainsi que de la réponse à la demande de financement auprès de l'ANRU.

4.2 : Résiliation

La résiliation de la présente convention de partenariat peut être prononcée en cas d'abandon de projet, à l'unanimité des membres du comité de pilotage.

Articles 5 : RETRAIT – LITIGES

5.1 : Retrait

Les partenaires à la présente convention de partenariat peuvent demander leur retrait qui doit être validé par le comité de pilotage.

Elles restent néanmoins liées par les conventions bipartites annuelles qu'elles ont contractées avec les financeurs dans le cadre de la mise en œuvre du projet QSEC².

5.2 : Litiges

Pour toute difficulté susceptible de naître à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention de partenariat, les partenaires s'efforcent de régler leur différend à l'amiable, et donnent tous pouvoirs au comité de pilotage, qui se prononce à la majorité de ses membres pour résoudre ce différend ; en cas de désaccord, la Région a voix prépondérante.

A défaut de règlement amiable, le tribunal administratif compétent pour connaître des litiges est le tribunal administratif de Paris.

Le Président
de la Région Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON

Le président de l'association
Science Ouverte

Le Président de l'association
Planète Sciences Ile-de-France,

François GAUDEL

Didier PONGE

Le Président de l'association
Savoir Apprendre/Explor@dôme

Le Président de l'association
TRACES

Goéry DELACÔTE

Richard-Emmanuel EASTES

La Présidente de l'association
Paris-Montagne

La Présidente de l'Association Science,
Technologie, Société

Amandine GALIOT

Michèle DESCOLONGES

Le Président de l'association
Terre Avenir

La Présidente de l'association
Les Petits Débrouillards Île-de-France

Christophe RAYER

Marie BODEUX

**ANNEXE 2 A LA DÉLIBÉRATION : ETAT
RECAPITULATIF**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	24/09/2014	N° de rapport :	CP14-470	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	909 - Action économique
Code fonctionnel :	92 - Recherche et innovation
Programme :	192007 - Soutien au dialogue Sciences- Société
Action :	19200701 - Diffusion de la culture scientifique et technique

Dispositif :	00000867 - Questions de sciences, enjeux citoyens (Inv)
---------------------	---

Dossier :	14014285 - QSEC ² - EXPLORADOME - Thématique "AIR" - Investissement		
Bénéficiaire :	R31085 - ASSOCIATION SAVOIR APPRENDRE EXPLORADOME		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens - Hors CPRD		
Montant total :	40 000,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
40 000,00 € HT	100 %	40 000,00 €	

Total sur le dispositif 00000867 - Questions de sciences, enjeux citoyens (Inv) :	40 000,00 €
--	-------------

Total sur l'imputation 909 - 92 - 192007 - 19200701 :	40 000,00 €
--	-------------

Chapitre :	939 - Action économique
Code fonctionnel :	92 - Recherche et innovation
Programme :	392007 - Soutien au dialogue sciences- société
Action :	392007014 - Diffusion de la culture scientifique et technique

Dispositif :	00000515 - Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)
---------------------	---

Dossier :	14008611 - QSEC ² - Exploradôme - Thématique "AIR" - Fonctionnement		
Bénéficiaire :	R31085 - ASSOCIATION SAVOIR APPRENDRE EXPLORADOME		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens - Hors CPRD		
Montant total :	223 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
357 550,00 € TTC	62,37 %	223 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	24/09/2014	N° de rapport :	CP14-470	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	939 - Action économique
Code fonctionnel :	92 - Recherche et innovation
Programme :	392007 - Soutien au dialogue sciences- société
Action :	392007014 - Diffusion de la culture scientifique et technique

Dispositif :	00000515 - Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)
---------------------	---

Dossier :	14009595 - QSEC ² - Les Petits Débrouillards Ile-de-France - Thématique "AIR"		
Bénéficiaire :	R13436 - PETITS DEBROUILLARDS ILE DE FRANCE LES PETITS DEBO IDF		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens - Hors CPRD		
Montant total :	38 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
69 600,00 €	TTC 54,6 %	38 000,00 €	

Dossier :	14009597 - QSEC ² - Terre Avenir - Thématique "AIR"		
Bénéficiaire :	R37732 - TERRE AVENIR		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens - Hors CPRD		
Montant total :	50 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
90 500,00 €	TTC 55,25 %	50 000,00 €	

Dossier :	14009598 - QSEC ² - Planète Sciences Ile-de-France - Thématique "AIR"		
Bénéficiaire :	R12435 - PLANETE SCIENCES IDF		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens - Hors CPRD		
Montant total :	40 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
72 400,00 €	TTC 55,25 %	40 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	24/09/2014	N° de rapport :	CP14-470	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	939 - Action économique
Code fonctionnel :	92 - Recherche et innovation
Programme :	392007 - Soutien au dialogue sciences- société
Action :	392007014 - Diffusion de la culture scientifique et technique

Dispositif :	00000515 - Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)
---------------------	---

Dossier :	14009599 - QSEC ² - TRACES - Thématique "AIR"		
Bénéficiaire :	P0016608 - TRACES THEORIE REFLEXE APPREND COMM EDUCAT SCIENTIF		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens - Hors CPRD		
Montant total :	65 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
120 300,00 €	HT 54,03 %	65 000,00 €	

Dossier :	14009600 - QSEC ² - Science Ouverte - Thématique "AIR"		
Bénéficiaire :	R41266 - ASS SCIENCE OUVERTE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens - Hors CPRD		
Montant total :	40 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
75 000,00 €	TTC 53,33 %	40 000,00 €	

Dossier :	14009603 - QSEC ² - ASTS - Thématique "AIR"		
Bénéficiaire :	R4641 - ASTS ASS SCIENCE TECHNOLOGIE & SOCIETE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens - Hors CPRD		
Montant total :	38 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
69 600,00 €	TTC 54,6 %	38 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	24/09/2014	N° de rapport :	CP14-470	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	939 - Action économique
Code fonctionnel :	92 - Recherche et innovation
Programme :	392007 - Soutien au dialogue sciences- société
Action :	392007014 - Diffusion de la culture scientifique et technique

Dispositif :	00000515 - Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)
---------------------	---

Dossier :	14011643 - QSEC ² - Paris Montagne - Thématique "AIR"		
Bénéficiaire :	R36430 - PARIS MONTAGNE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens - Hors CPRD		
Montant total :	40 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
72 400,00 €	TTC 55,25 %	40 000,00 €

Total sur le dispositif 00000515 - Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct) :	534 000,00 €
--	--------------

Total sur l'imputation 939 - 92 - 392007 - 392007014 :	534 000,00 €
---	--------------

**ANNEXE 3 A LA DÉLIBÉRATION : CONVENTION-
TYPE ENTRE LA REGION ET LES PARTENAIRES
OPERATIONNELS**

Convention N°**RELATIVE À LA NOUVELLE VERSION DU DISPOSITIF
« QUESTIONS DE SCIENCES, ENJEUX CITOYENS »
QSEC²**

entre

la Région Ile-de-France,

sise au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 Paris

représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON

désignée ci-après la Région

en vertu de la délibération n° CP

d'une part,

et

le porteur de l'activité, « nom de la structure – statut juridique

N° de SIRET

ci-après désigné par « le bénéficiaire »

sis à

représenté par son Président ou son directeur habilité à cet effet en vertu de la délégation de pouvoir du / habilité par délibération du Conseil d'Administration du

d'autre part,

Après avoir rappelé :

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Région Ile-de-France a renforcé son action en faveur de la diffusion de la culture scientifique et du dialogue Sciences – Société auprès du grand public (délibération cadre N°CR 72-10 du 19 novembre 2010). La Région a décidé de confirmer son soutien au programme « Questions de Sciences, Enjeux Citoyens », ensemble d'actions en faveur de la diffusion de la culture scientifique, technique et citoyenne inscrit au titre du contrat de projets État-Région 2007-2013, prolongé d'un an par la délibération N° CR 210-13 du 21 novembre 2013.

La Région Ile-de-France poursuit ainsi comme objectifs de :

- Instaurer un dialogue renouvelé entre scientifiques, élus et citoyens, en stimulant la circulation des idées et des attentes sur les questions sciences-société, dans un esprit d'ouverture et d'échanges démocratiques ;
- Favoriser l'engagement des citoyens sur les questions scientifiques et technologiques et leurs enjeux sociétaux en luttant contre une forme d'illettrisme scientifique, développant ainsi un sentiment de légitimité vis à vis de ces questions ;
- Renforcer la structuration des acteurs associatifs de la CSTI en Île-de-France, en s'appuyant sur leurs complémentarités et en les engageant dans de nouvelles pratiques de partage de ressources et de compétences.

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1- OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération n° « *numéro et date de la délibération* », la Région a décidé d'octroyer une subvention de fonctionnement [*et d'investissement*] au bénéficiaire, afin de soutenir l'organisation des actions qui entrent dans le cadre des activités de la nouvelle version du dispositif « Questions de Sciences, Enjeux Citoyens », QSEC², effectuées du « *dates prévisionnelles du projet* ».

Les opérations correspondantes sont décrites dans l'annexe technique et financière à la présente convention.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire a pour obligations de :

A/ Obligations concernant l'opération subventionnée

D'affecter la subvention à la réalisation du projet présenté en annexe technique et d'affecter les moyens humains et financiers pour mener à bien le projet précité.

Répondre auprès de la Région de toute question relative à l'organisation matérielle et au bon déroulement du projet.

Informers la Région des difficultés ou évènements sérieux et imprévus, susceptibles de retarder, voire d'interrompre l'exécution du projet.

Mettre en œuvre les outils de suivi nécessaires :

- au contrôle de l'utilisation de la subvention régionale,
- au calcul des coûts de chaque action faisant l'objet de la présente convention

B/ Obligations administratives

Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme :

- à la réglementation en vigueur, pour un organisme public,
- au plan comptable général en vigueur, pour un organisme de droit privé.

Appliquer, s'il y a lieu, l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Communiquer à la Région, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées de la personne habilitée à certifier les comptes.

Fournir à la Région, sur toute la durée de la convention :

- les comptes annuels : bilan et compte de résultat et annexe du dernier exercice certifiés, selon le cas, par un commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue à l'article L.822-1 du code de commerce, un expert-comptable ou la personne habilitée à certifier les comptes;
- le rapport d'activité annuel chiffré et détaillé par actions menées.
- un compte d'emploi de la subvention allouée par la Région et distinguer, pour ce faire, dans ses écritures, la comptabilité propre à l'opération faisant l'objet de la présente convention.

Tenir la Région informée des autres subventions publiques demandées ou attribuées pour le même objet en cours d'exercice de la présente convention.

Fournir les documents détaillés nécessaires aux versements (compte-rendu d'exécution pour le projet, bilan financier du projet...) dans les délais prévus, tels que mentionnés dans l'article 4 « modalités de versement de la subvention régionale » de la présente convention.

Porter à la connaissance de la Région toute modification concernant notamment les statuts, le trésorier, le président, le commissaire aux comptes, la composition du conseil d'administration et du bureau.

Faciliter le contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, de l'emploi des fonds, entre autres, par un accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Conservier les pièces justificatives de dépenses pendant dix ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

Pour chaque projet subventionné, le contrôle technique et financier est exercé sur pièce et sur place par la Région. Ce contrôle porte notamment sur les conditions d'utilisation de la subvention.

C/ Obligations en matière de communication

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, le bénéficiaire s'engage à :

Faire clairement apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention. L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action soutenue par la Région Ile-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

La présence du logotype de la Région et la référence à la plate-forme téléphonique 0810181818 est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.

Les correspondances, notamment celles vis-à-vis des bénéficiaires de l'objet de la convention, indiquent explicitement l'implication de la Région.

Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par la Région.

L'invitation et l'intervention orale d'un représentant de la Région aux cérémonies officielles organisées dans le cadre du projet, ainsi qu'aux communiqués et conférences de presse est impérative.

La Région se réserve le droit d'utilisation des résultats relatifs à l'exécution de la présente convention, de leur publication et de leur communication à des tiers. Les photos pourront aussi être librement utilisées par la Région.

Les services concernés de l'Unité développement sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA REGION

La Région s'engage à soutenir financièrement le projet désigné à l'article 1, à hauteur de% de son budget total prévisionnel éligible de ... euros [*TTC ou HT en fonction de la récupération ou non de la TVA*], soit un montant de subvention maximum de euros, correspondant au financement de tout ou partie des dépenses de fonctionnement liées à la réalisation du projet détaillé en annexe technique et financière à la présente convention.

[le cas échéant] :

*La Région s'engage à soutenir financièrement le projet désigné à l'article 1, à hauteur de% de son budget total prévisionnel éligible de ... euros [*TTC ou HT en fonction de la récupération ou non de la TVA*], soit un montant de subvention maximum de euros, correspondant au financement de tout ou partie des dépenses d'investissement liées à la réalisation du projet détaillé en annexe technique et financière à la présente convention.*

Le montant de la subvention constitue un plafond.

Si les dépenses justifiées par l'organisme bénéficiaire sont inférieures au montant prévisionnel, l'aide régionale pourra être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté par application du taux prévu.

La Région ne prendra pas à sa charge d'éventuels surcoûts.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION REGIONALE

En fonctionnement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum d'un an à compter de l'attribution de la subvention pour présenter un premier appel de fonds. Passé ce délai, la subvention est caduque et le bénéfice de la subvention est perdu par application du règlement budgétaire et financier de la Région.

Ce délai peut être prorogé d'un an maximum si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai précité, que les retards ne lui sont pas imputables.

La demande de versement du solde de la subvention doit être présentée dans un délai maximum de 3 ans à compter de la demande de premier acompte.

À défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc et le bénéfice de la subvention est perdu.

[le cas échéant] :

En investissement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de trois ans à compter de l'attribution de la subvention pour présenter un premier appel de fonds. Passé ce délai, la subvention est caduque et le bénéfice de la subvention est perdu par application du règlement budgétaire et financier de la Région.

Ce délai peut être prorogé d'un an maximum si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai précité, que les retards ne lui sont pas imputables.

La demande de versement du solde de la subvention doit être présentée dans un délai maximum de 4 ans à compter de la demande de premier acompte.

À défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc et le bénéfice de la subvention est perdu.

La subvention régionale pourra couvrir les dépenses éligibles liées à la réalisation du projet et engagées par le bénéficiaire à compter du « *date prévisionnelle de démarrage du projet* ».

Chaque versement (avance, acompte et solde) est effectué sur demande du bénéficiaire, au vu :

D'une **demande de versement de subvention** dument complétée, comportant, **ainsi que l'ensemble des justificatifs demandés ci-après** :

- la **date** et la **signature** du représentant légal de la structure (ou la personne habilitée),
- le **nom** et la **qualité** du signataire (pour les personnes habilitée, l'acte donnant délégation de signature doit être joint)
- le **cachet** de l'organisme.

Et des documents suivants :

Pour les avances

Le bénéficiaire peut bénéficier d'une avance à valoir sur les paiements prévus, en proportion du taux de la subvention, dans la limite de 80% du montant de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie.

L'avance interviendra sur appel de fonds et au vu des documents suivants :

- la présentation d'un plan de trésorerie (daté, signé, cacheté) ;
- un état prévisionnel des dépenses à effectuer pour la réalisation du projet (daté, signé, cacheté)

Pour les acomptes

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux d'intervention régional au vu, d'un document synthétique décrivant l'état d'avancement du projet (daté, signé, cacheté) et d'un **état récapitulatif** des dépenses effectuées (daté, signé, cacheté) :

- o comportant les références, dates, montants HT et TTC des factures, marchés ou actes payés au titre du projet, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.
- o certifiant que l'ensemble des dépenses listées sont réputées acquittées à la date de la demande et affectées à l'opération subventionnée,

Le cumul des avances et acomptes ne peut dépasser la limite de 80% du montant de la subvention.

Pour le Solde

Le bénéficiaire peut demander le versement du solde au vu :

- De la **demande de versement** certifiant l'achèvement et le paiement complet de l'opération,
- D'un **état récapitulatif** des dépenses effectuées (daté, signé, cacheté) :
 - o comportant les références, dates, montants HT et TTC des factures, marchés ou actes payés au titre du projet, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.
 - o certifiant que l'ensemble des dépenses listées sont réputées acquittées à la date de la demande et affectées à l'opération subventionnée.
- D'un **compte-rendu financier** de l'ensemble du projet, équilibré en dépenses/recettes, **validé par** :
 - o le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention,
 - o l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes, lorsque l'organisme en est doté, ou du trésorier (au vu d'une attestation sur l'honneur précisant que la

structure n'est pas soumise à l'obligation de disposer d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes). La date, signature, nom, qualité du signataire et cachet sont requis.

- D'un **compte-rendu d'exécution** (bilan qualitatif) signé par le représentant légal de l'organisme bénéficiaire (daté et cacheté).

Le versement de la subvention est effectué à l'ordre du compte :

- Ouvert au nom de
- Sous le numéro.....
- Nom de la banque.....
- Agence.....

Le Comptable assignataire de paiement est le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France, 94 rue Réaumur, 75014 Paris cedex 02.

ARTICLE 5 - RESTITUTION ÉVENTUELLE DE LA SUBVENTION

Le reversement total de la subvention sera exigé en cas d'inexécution de la convention, notamment :

- dans le cas de non-respect des obligations du bénéficiaire,
- en cas d'utilisation des fonds non conforme à leur objet,
- en l'absence de production du compte-rendu financier

Dans ce cas, il sera procédé à la résiliation de la convention dans les conditions prévues à l'article 8 « résiliation » ci-après.

En outre, la Région se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées, au regard de la qualité des actions effectuées.

ARTICLE 6 - MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant préalablement approuvé par la Commission Permanente du Conseil Régional.

ARTICLE 7 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date d'attribution de la subvention par la Commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale, ou à défaut, en cas d'application des règles de caducité figurant à l'article 4 de la présente convention.

ARTICLE 8 – RÉSILIATION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général, cette résiliation prenant effet au terme d'un délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. A cette date, il est procédé par la Région à un arrêté définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement, total ou partiel, de la subvention. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

ARTICLE 9 - PIÈCES CONTRACTUELLES

- la convention,
- la fiche projet [*les fiches projets*],

Fait en trois exemplaires originaux à Paris,

Le

Le Président ou Directeur
de la structure bénéficiaire

Le Président du Conseil Régional
d'Ile-de-France Jean-Paul HUCHON

**ANNEXE 4 A LA DELIBERATION :
FICHES PROJET QSEC²
« QUESTIONS DE SCIENCES, ENJEUX CITOYENS »**

9 fiches techniques des projets départementaux qui composent le programme d'actions
2014-2017

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14014285
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : QSEC² - EXPLORADOME - THEMATIQUE "AIR" - INVESTISSEMENT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Questions de sciences, enjeux citoyens (Inv)	40 000,00 €	100,00 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-92-20421-192007-400
19200701- Diffusion de la culture scientifique et technique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION SAVOIR APPRENDRE
EXPLORADOME

Adresse administrative : 18 AVENUE HENRI BARBUSSE
94400 VITRY-SUR-SEINE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Goëry DELACÔTE, Président

Objet : Contribuer au développement de l'éducation, de la formation et de la culture dans les domaines scientifiques et techniques. Dans une perspective socio éducative, la sensibilisation des jeunes à l'environnement pour un développement durable et les activités liées aux différentes formes d'art sont prioritaires. Le développement du fonctionnement en réseaux, support naturel de son activité, est privilégié.

Date de publication au JO : 16 août 1997

N° SIRET : 41406570600031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Questions de sciences, enjeux citoyens (Inv)
Rapport Cadre : CR110-13 du 21/11/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 24 septembre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les partenaires de QSEC² travaillent depuis plusieurs mois au montage de ce projet dont le financement par la Région était initialement prévu pour intervenir par délibération de la Commission permanente de juin 2014. Ce démarrage anticipé permettra ainsi de couvrir les frais engagés par ces structures depuis le 1er juillet 2014.

Objectifs :

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Instaurer un dialogue renouvelé entre scientifiques, élus et citoyens, en stimulant la circulation des idées et des attentes sur les questions sciences-société, dans un esprit d'ouverture et d'échanges démocratiques ;
- Améliorer la culture scientifique et technique des Franciliens de tous âges en luttant contre une forme d'illettrisme scientifique, pour favoriser l'engagement des citoyens sur les questions scientifiques et technologiques et leurs enjeux sociétaux ;
- Renforcer la structuration des acteurs associatifs de la CSTI en Île-de-France, en s'appuyant sur leurs complémentarités et en les engageant dans de nouvelles pratiques de partage de ressources et de compétences.
- Susciter des vocations pour les filières scientifiques et lutter contre l'autocensure des élèves à leur égard, notamment chez les jeunes filles et les élèves issus de milieux « éloignés de la science » ;

OBJECTIFS SECONDAIRES :

- Diffuser les résultats et les connaissances issus de la recherche afin de réduire la fracture entre les chercheurs et les citoyens et renforcer la confiance vis-à-vis des scientifiques ;
- Nourrir la réflexion des élus et responsables de la recherche scientifique par l'accès à des sensibilités citoyennes en matière de sciences et techniques ;
- Mettre « les sciences en culture », c'est-à-dire donner aux disciplines scientifiques une place dans l'action socioculturelle, souvent uniquement centrée sur l'expression artistique.
- Concourir au développement d'une culture de l'innovation, notamment chez les publics jusqu'ici relativement peu touchés, dans une logique de renforcement des capacités citoyennes (empowerment) ;

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Renforcer chez chacun la capacité de mobiliser dans sa vie quotidienne une démarche, des connaissances et compétences liées aux sciences ;
- Impliquer des publics franciliens divers – scolaires, familles, adultes, en prenant en compte de manière volontariste les publics dits « éloignés » ;
- Assurer le maillage de l'ensemble du territoire francilien, en particulier vis-à-vis des quartiers défavorisés, des zones rurales ou enclavées, etc. ;
- Inscire dans l'agenda des citoyens et dans le paysage local une question scientifique, grâce à la continuité de l'offre dans un territoire, sur une période donnée (2 à 12 mois)

Description :

Le projet QSEC² a pour ambition d'amplifier et de dynamiser le dialogue science-société en Île-de-France. Ce dispositif vise à expérimenter des modalités innovantes de co-construction avec les publics de dispositifs d'expositions interactives et de médiation. Après une phase de conception d'un an, chaque exposition interactive QSEC² itinérera pendant deux ans dans les huit départements d'Île-de-France. Dans chaque département, un partenaire départemental accueillera et animera le dispositif. L'association Savoir Apprendre / Exploradôme sera en charge du département du Val-de-Marne (94).

L'exposition interactive QSEC² sera présentée entre 2 et 12 mois dans chaque département, dans un ou plusieurs lieux adaptés (habilités à recevoir une diversité de publics, faciles d'accès, etc.). Pour accueillir l'exposition, le partenaire met en place une stratégie de déploiement de l'exposition sur son territoire. Il s'attachera en outre à diversifier les publics (public scolaire, familial, adultes, etc) en mettant l'accent sur les publics éloignés de la culture. Un évènement fédérateur pour chaque thématique sera organisé à la Région afin de réunir les parties prenantes.

Cette stratégie de déploiement comprend : 1/ un plan d'action local ; 2/ l'animation de groupes contributeurs ; 3/ l'animation de l'exposition interactive et son enrichissement ; 4/ la mise en place d'une politique volontaire envers les publics.

1/ Plan d'action local :

Le partenaire devra, en amont et autour de la période où il recevra l'exposition, monter des partenariats avec les collectivités territoriales (élus, services municipaux) et les structures culturelles du territoire afin que chacun s'empare de la problématique de l'exposition, la décline dans son programme d'activités, mobilise ses publics pour les faire venir et participe à la communication du projet. Les médias locaux et municipaux seront sollicités.

L'objectif est de signer une charte de partenariat entre la collectivité et la structure partenaire.

2/ Groupes contributeurs :

Le partenaire organise et anime dans son département un groupe contributeurs dont la production permettra d'enrichir l'exposition, tels que la production de témoignages sous différentes formes (film vidéo, spectacle, diaporama, etc.) ou encore l'organisation d'événements. Le groupe, épaulé par les animateurs de la structure, met en place un parcours de réflexion, comprenant des rencontres avec des scientifiques, une visite de laboratoires, la consultation de document. Ce parcours aboutira 1/ à une production qui enrichira l'exposition, 2/ la présentation de la production lors de l'inauguration régionale et 3/ à une lettre qui interpellera un ou plusieurs élus. Ces groupes pourront en outre, s'ils le souhaitent, organiser un événement (table ronde, café scientifique, etc.), participer à la médiation de l'exposition et à son animation.

3/ Animation de l'exposition interactive et enrichissement du dispositif :

Le partenaire trouve un lieu pour accueillir l'exposition pendant une période de 2 mois minimum. Il propose autour du dispositif un très large panel d'activités, permettant un engagement modulable des participants et une grande diversité de publics. Des groupes participent à l'enrichissement de l'exposition grâce à des activités participatives (cf. groupes contributeurs). En outre, le partenaire assure entièrement la gestion des animations, depuis leur organisation jusqu'à leur animation. Les activités peuvent comprendre une ou plusieurs séances.

Exemples d'activités : groupes « flash » / groupes de continuité, visites animées et médiation de l'exposition, ateliers scientifiques pour les scolaires, interventions de scientifiques dans des classes, cafés-débat avec des citoyens, des chercheurs et des élus, etc.

4/ Politique des publics :

Le partenaire assure la venue des publics par la communication de l'exposition, du projet et de tous les événements associés. Il devra donc concevoir ou adapter les outils de communication (dont certains seront déjà disponibles dans le kit de communication de l'exposition), assurer leur diffusion et gérer les réservations et le planning des activités.

L'accueil de l'exposition sur le territoire implique également des échanges de ressources et de pratiques entre partenaires (5) et la mise en place d'une régie technique (6) :

5/ Échanges de ressources, mutualisation des pratiques et co-formation :

Un « kit ressources » comprenant des trames d'activités, des supports pour la médiation de l'exposition, des ressources bibliographiques, etc. sera réalisé pour chaque exposition par 3 partenaires départementaux. Le partenaire adapte ces contenus à ses publics et aux formats qui lui sont spécifiques. Il participe également aux réunions de formation initiale et de co-formation entre médiateurs.

Dans un objectif de mutualisation des pratiques, il devra également contribuer à l'enrichissement d'une plateforme participative, qui regroupera des données pédagogiques mais également des techniques d'animation, en lien avec les expositions.

6/ Régie technique :

Le partenaire devra assurer la régie technique locale lors de l'arrivée et du départ des expositions (préparation des locaux, nettoyage) ainsi que la petite maintenance de l'exposition (nettoyage des éléments d'exposition, renouvellement des consommables, petite réparation et toute tâche d'entretien ne nécessitant pas de compétence technique particulière).

Des "lots" ont été répartis entre les partenaires :

1/ Coordination générale du projet

L'association Savoir Apprendre, épaulée par les associations Science Ouverte et Traces, assure la coordination régionale du dispositif. L'association Savoir Apprendre assure en outre la gestion du dossier déposé auprès du Programme Investissement d'Avenir, géré par l'ANRU.

2/ Conception et fabrication de l'exposition

Pour chaque programme thématique, 3 acteurs départementaux participeront, à part égale, à la conception de l'exposition : les associations Savoir Apprendre et Traces, et pour la thématique de l'air l'association Terre Avenir. Ce lot comprend, la réalisation de modules interactifs, de panneaux et cartels explicatifs, la scénographie et le graphisme, la réalisation d'un kit de communication (flyer, affiche, dossier de presse, etc.).

La fabrication et le suivi de fabrication de l'exposition (cahier des charges, relation avec les prestataires, etc.) seront réalisés par l'association Savoir Apprendre.

3/ Technique

L'association Savoir Apprendre assure la maintenance des expositions.

L'association Savoir Apprendre, associée à l'association Traces, assure le transport, l'installation et la désinstallation des expositions.

La première exposition sera dédiée à la thématique de l'air.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

Coordination générale du projet :

- Pilotage administratif : coordination administrative pour les huit partenaires, reporting auprès de l'ANRU pour le programme des Investissements d'Avenir.
- Coordination régionale : relations avec les partenaires, organisation des réunions, rédaction des comptes rendus, management des work packages, gestion budgétaire, gestion du site web (conception, suivi fabrication et maintenance), organisation des événements régionaux.

Coordination locale :

- Coordination du projet sur le territoire : gestion du projet, suivi budgétaire, participations aux différentes réunions (Copil, comité opérationnel), rédaction des bilans, suivi budgétaire et comptable auprès de la Région et de l'ANRU (en cas d'acceptation du projet).

Conception et fabrication des expositions :

- Animation des groupes QSEC² contributeurs.
- Conception des expositions : conception des dispositifs, des modules interactifs, panneaux, cartels, scénographie, caisses de transport, suivi graphisme + création du kit de communication de l'exposition (dossier de presse, flyer, site web)
- Rédaction du cahier des charges pour fabrication, suivi de la fabrication avec les prestataires (choix des matériaux, adaptations, etc.).
- Fabrication des expositions en double exemplaire (Atelier APIS).

Conception et adaptation de la médiation :

- Adaptation du kit ressource par chaque structure selon ses publics.
- Réunions de mutualisation des pratiques : formation initiale des animateurs, co-formation et contribution à la plateforme numérique.

Déploiement au sein des territoires

- Enrichissement des expositions et animation dans les territoires pendant 2 mois : organisation des parcours des groupes QSEC de continuité, mise en place de groupes Flash, d'ateliers, médiation, organisation de rencontres avec des scientifiques et des élèves, des citoyens, des élus etc.
- Plan d'action local : organisation de l'itinérance de l'expo, partenariat avec les collectivités territoriales (élus) pour un plan d'action de CSTI, partenariats avec les structures culturelles du territoire.
- Politique des publics : communication sur l'exposition, le projet et les événements associés, mise en place d'une stratégie d'accueil pour faire venir les familles et groupes dans chaque lieu, conception des outils de communication, réservations et plannings.

Technique

- Maintenance / rénovation de l'exposition.
- Transport, installation, désinstallation, stockage par un coordinateur technique.
- Installation, désinstallation, petite maintenance, nettoyage.

Moyens matériels :

Coordination générale du projet :

- Prestation de service : création et maintenance de la plateforme contributive web.
- Prestation de service et achats pour l'évènement régional.

Conception et fabrication des expositions :

- Achats de matériels pour la construction des expositions.
- Prestation de service pour la construction des expositions.

Déploiement au sein des territoires :

- Frais d'animation et de communication : rémunération d'intervenants, frais de transport des animateurs, des intervenants et du publics, petites fournitures (achats de consommables et de matériels pour les modules), frais relatifs aux inaugurations (buffet, impression et envoi de cartons d'invitation, etc.), frais de communication locale (adaptation graphisme, impressions, publipostage, espaces, etc.).

Technique :

- Frais technique : stockage et assurance des expositions, frais de transport des expositions, frais de maintenance et rénovation des expositions.

Intérêt régional :

Implanté sur l'ensemble du territoire francilien QSEC² s'inscrit dans un programme de culture scientifique et citoyenne résolument tournée vers le dialogue science et société. Le Conseil régional est ainsi l'initiateur d'une coopération renforcée entre diverses structures franciliennes autour d'un même objectif.

Public(s) cible(s) :

Le grand public (publics scolaire, familial, adultes, etc.) est ciblé par cette opération. La structure partenaire fera un effort particulier pour attirer les publics dits « éloignés de la culture ».

Les activités proposées autour de l'exposition interactive et dans les structures partenaires du plan d'action local devraient bénéficier à environ 4 000 personnes, durant ou autour de la période d'installation de l'exposition, dans chacun des huit départements franciliens.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Frais de personnel	283 000,00	71,19%	Région Ile-de-France Investissement	40 000,00	10,06%
Prestation de service et achats pour évènement	1 000,00	0,25%	Région Ile-de-France Fonctionnement	223 000,00	56,09%
Prestation de service : Plateforme Web	8 000,00	2,01%	Programme Investissements d'Avenir (ANRU)	134 550,00	33,84%
Prestation de service : construction des expositions	30 000,00	7,55%	Total	397 550,00	100,00%
Frais d'animation et de communication	11 500,00	2,89%			
Frais technique	10 050,00	2,53%			
Frais indirects (forfait correspondant à 5% des frais de personnel)	14 000,00	3,52%			
Achats (construction expositions)	40 000,00	10,06%			
Total	397 550,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	12 000,00 €
2015	20 000,00 €
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	15 000,00 €
2011	Education à l'environnement vers un développement durable	10 000,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	3 000,00 €
2011	Questions de sciences, Enjeux citoyens	34 100,00 €
2011	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	10 000,00 €

2011	Soutien à la création et à la diffusion numérique	40 050,00 €
2012	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	27 000,00 €
2012	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Investissement	3 500,00 €
2012	Questions de sciences, Enjeux citoyens	55 000,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 000,00 €
2012	Education à l'environnement vers un développement durable	12 000,00 €
2012	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	6 700,00 €
2013	Questions de sciences, Enjeux citoyens	60 000,00 €
2013	E-inclusion - Investissement	8 800,00 €
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	20 000,00 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	20 000,00 €
2013	E-inclusion - Fonctionnement	21 170,00 €
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	11 000,00 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Investissement	3 500,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Investissement	15 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	56 000,00 €
	Montant total	443 820,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008611
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : QSEC² - EXPLORADOME - THEMATIQUE "AIR" - FONCTIONNEMENT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)	357 550,00 €	62,37 %	223 000,00 €
	Montant Total de la subvention		223 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-92-6574-392007-400
392007014- Diffusion de la culture scientifique et technique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION SAVOIR APPRENDRE
EXPLORADOME

Adresse administrative : 18 AVENUE HENRI BARBUSSE
94400 VITRY-SUR-SEINE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Goëry DELACÔTE, Président

Objet : Contribuer au développement de l'éducation, de la formation et de la culture dans les domaines scientifiques et techniques. Dans une perspective socio éducative, la sensibilisation des jeunes à l'environnement pour un développement durable et les activités liées aux différentes formes d'art sont prioritaires. Le développement du fonctionnement en réseaux, support naturel de son activité, est privilégié.

Date de publication au JO : 16 août 1997

N° SIRET : 41406570600031

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)
Rapport Cadre : CR31-07 du 14/02/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les partenaires de QSEC² travaillent depuis plusieurs mois au montage de ce projet dont le financement par la Région était initialement prévu pour intervenir par délibération de la Commission permanente de juin 2014. Ce démarrage anticipé permettra ainsi de couvrir les frais engagés par ces structures depuis le 1er juillet 2014.

Objectifs :

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Instaurer un dialogue renouvelé entre scientifiques, élus et citoyens, en stimulant la circulation des idées et des attentes sur les questions sciences-société, dans un esprit d'ouverture et d'échanges démocratiques ;
- Améliorer la culture scientifique et technique des Franciliens de tous âges en luttant contre une forme d'illettrisme scientifique, pour favoriser l'engagement des citoyens sur les questions scientifiques et technologiques et leurs enjeux sociétaux ;
- Renforcer la structuration des acteurs associatifs de la CSTI en Île-de-France, en s'appuyant sur leurs complémentarités et en les engageant dans de nouvelles pratiques de partage de ressources et de compétences.

OBJECTIFS SECONDAIRES :

- Susciter des vocations pour les filières scientifiques et lutter contre l'autocensure des élèves à leur égard, notamment chez les jeunes filles et les élèves issus de milieux « éloignés de la science » ;
- Diffuser les résultats et les connaissances issus de la recherche afin de réduire la fracture entre les chercheurs et les citoyens et renforcer la confiance vis-à-vis des scientifiques ;
- Nourrir la réflexion des élus et responsables de la recherche scientifique par l'accès à des sensibilités citoyennes en matière de sciences et techniques ;
- Mettre « les sciences en culture », c'est-à-dire donner aux disciplines scientifiques une place dans l'action socioculturelle, souvent uniquement centrée sur l'expression artistique ;
- Concourir au développement d'une culture de l'innovation, notamment chez les publics jusqu'ici relativement peu touchés, dans une logique de renforcement des capacités citoyennes (empowerment).

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Renforcer chez chacun la capacité de mobiliser dans sa vie quotidienne une démarche, des connaissances et compétences liées aux sciences ;
- Impliquer des publics franciliens divers – scolaires, familles, adultes, en prenant en compte de manière volontariste les publics dits « éloignés » ;
- Assurer le maillage de l'ensemble du territoire francilien, en particulier vis-à-vis des quartiers défavorisés, des zones rurales ou enclavées, etc. ;
- Inscire dans l'agenda des citoyens et dans le paysage local une question scientifique, grâce à la continuité de l'offre dans un territoire, sur une période donnée (2 à 12 mois)

Description :

Le projet QSEC² a pour ambition d'amplifier et de dynamiser le dialogue science-société en Île-de-France. Ce dispositif vise à expérimenter des modalités innovantes de co-construction avec les publics de dispositifs d'expositions interactives et de médiation. Après une phase de conception d'un an, chaque exposition interactive QSEC² itinérera pendant deux ans dans les huit départements d'Île-de-France. Dans chaque département, un partenaire départemental accueillera et animera le dispositif. L'association Savoir Apprendre / Exploradôme sera en charge du département du Val-de-Marne (77).

L'exposition interactive QSEC² sera présentée entre 2 et 12 mois dans chaque département, dans un ou plusieurs lieux adaptés (habilités à recevoir une diversité de publics, faciles d'accès, etc.). Pour accueillir l'exposition, le partenaire met en place une stratégie de déploiement de l'exposition sur son territoire. Il s'attachera en outre à diversifier les publics (public scolaire, familial, adultes, etc) en mettant l'accent sur les publics éloignés de la culture. Un évènement fédérateur pour chaque thématique sera organisé à la Région afin de réunir les parties prenantes.

Cette stratégie de déploiement comprend : 1/ un plan d'action local ; 2/ l'animation de groupes contributeurs ; 3/ l'animation de l'exposition interactive et son enrichissement ; 4/ la mise en place d'une politique volontaire envers les publics.

1/ Plan d'action local :

Le partenaire devra, en amont et autour de la période où il recevra l'exposition, monter des partenariats avec les collectivités territoriales (élus, services municipaux) et les structures culturelles du territoire afin que chacun s'empare de la problématique de l'exposition, la décline dans son programme d'activités, mobilise ses publics pour les faire venir et participe à la communication du projet. Les médias locaux et municipaux seront sollicités.

L'objectif est de signer une charte de partenariat entre la collectivité et la structure partenaire.

2/ Groupes contributeurs :

Le partenaire organise et anime dans son département un groupe contributeurs dont la production permettra d'enrichir l'exposition, tels que la production de témoignages sous différentes formes (film vidéo, spectacle, diaporama, etc.) ou encore l'organisation d'événements. Le groupe, épaulé par les animateurs de la structure, met en place un parcours de réflexion, comprenant des rencontres avec des scientifiques, une visite de laboratoires, la consultation de document. Ce parcours aboutira 1/ à une production qui enrichira l'exposition, 2/ la présentation de la production lors de l'inauguration régionale et 3/ à une lettre qui interpellera un ou plusieurs élus. Ces groupes pourront en outre, s'ils le souhaitent, organiser un événement (table ronde, café scientifique, etc.), participer à la médiation de l'exposition et à son animation.

3/ Animation de l'exposition interactive et enrichissement du dispositif :

Le partenaire trouve un lieu pour accueillir l'exposition pendant une période de 2 mois minimum. Il propose autour du dispositif un très large panel d'activités, permettant un engagement modulable des participants et une grande diversité de publics. Des groupes participent à l'enrichissement de l'exposition grâce à des activités participatives (cf. groupes contributeurs). En outre, le partenaire assure entièrement la gestion des animations, depuis leur organisation jusqu'à leur animation. Les activités peuvent comprendre une ou plusieurs séances.

Exemples d'activités : groupes « flash » / groupes de continuité, visites animées et médiation de l'exposition, ateliers scientifiques pour les scolaires, interventions de scientifiques dans des classes, cafés-débat avec des citoyens, des chercheurs et des élus, etc.

4/ Politique des publics :

Le partenaire assure la venue des publics par la communication de l'exposition, du projet et de tous les événements associés. Il devra donc concevoir ou adapter les outils de communication (dont certains seront déjà disponibles dans le kit de communication de l'exposition), assurer leur diffusion et gérer les réservations et le planning des activités.

L'accueil de l'exposition sur le territoire implique également des échanges de ressources et de pratiques entre partenaires (5) et la mise en place d'une régie technique (6) :

5/ Échanges de ressources, mutualisation des pratiques et co-formation :

Un « kit ressources » comprenant des trames d'activités, des supports pour la médiation de l'exposition, des ressources bibliographiques, etc. sera réalisé pour chaque exposition par 3 partenaires départementaux. Le partenaire adapte ces contenus à ses publics et aux formats qui lui sont spécifiques. Il participe également aux réunions de formation initiale et de co-formation entre médiateurs.

Dans un objectif de mutualisation des pratiques, il devra également contribuer à l'enrichissement d'une plateforme participative, qui regroupera des données pédagogiques mais également des techniques d'animation, en lien avec les expositions.

6/ Régie technique :

Le partenaire devra assurer la régie technique locale lors de l'arrivée et du départ des expositions (préparation des locaux, nettoyage) ainsi que la petite maintenance de l'exposition (nettoyage des éléments d'exposition, renouvellement des consommables, petite réparation et toute tâche d'entretien ne nécessitant pas de compétence technique particulière).

Des "lots" ont été répartis entre les partenaires :

1/ Coordination générale du projet

L'association Savoir Apprendre, épaulée par les associations Science Ouverte et Traces réunies au sein de la coordination régionale, assure la coordination régionale du dispositif. L'association Savoir Apprendre assure en outre la gestion du dossier déposé auprès du Programme Investissement d'Avenir, géré par l'ANRU.

2/ Conception et fabrication de l'exposition

Pour chaque programme thématique, 3 acteurs départementaux participeront, à part égale, à la conception de l'exposition : les associations Savoir Apprendre et Traces, et pour la thématique de l'air l'association Terre Avenir. Ce lot comprend, la réalisation de modules interactifs, de panneaux et cartels explicatifs, la scénographie et le graphisme, la réalisation d'un kit de communication (flyer, affiche, dossier de presse, etc.).

La fabrication et le suivi de fabrication de l'exposition (cahier des charges, relation avec les prestataires, etc.) seront réalisés par l'association Savoir Apprendre.

3/ Technique

L'association Savoir Apprendre assure la maintenance des expositions.

L'association Savoir Apprendre, associée à l'association Traces, assure le transport, l'installation et la désinstallation des expositions.

La première exposition sera dédiée à la thématique de l'air.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

Coordination générale du projet :

- Pilotage administratif : coordination administrative pour les huit partenaires, reporting auprès de l'ANRU pour le programme des Investissements d'Avenir.

- Coordination régionale : relations avec les partenaires, organisation des réunions, rédaction des comptes rendus, management des work packages, gestion budgétaire, gestion du site web (conception, suivi fabrication et maintenance), organisation des événements régionaux.

Coordination locale :

- Coordination du projet sur le territoire : gestion du projet, suivi budgétaire, participations aux différentes réunions (Copil, comité opérationnel), rédaction des bilans, suivi budgétaire et comptable auprès de la Région et de l'ANRU (en cas d'acceptation du projet).

Conception et fabrication des expositions :

- Animation des groupes QSEC² contributeurs.

- Conception des expositions : conception des dispositifs muséographiques, des modules interactifs, panneaux, cartels, scénographie, caisses de transport, suivi graphisme + création du kit de communication de l'exposition (dossier de presse, flyer, site web)

- Rédaction du cahier des charges pour fabrication, suivi de la fabrication avec les prestataires (choix des matériaux, adaptations, etc.).

- Fabrication des expositions en double exemplaire (Atelier APIS).

Conception et adaptation de la médiation :

- Adaptation du kit ressource par chaque structure selon ses publics.
- Réunions de mutualisation des pratiques : formation initiale des animateurs, co-formation et contribution à la plateforme numérique.

Déploiement au sein des territoires

- Enrichissement des expositions et animation dans les territoires pendant 2 mois : organisation des parcours des groupes QSEC de continuité, mise en place de groupes Flash, d'ateliers, médiation, organisation de rencontres avec des scientifiques et des élèves, des citoyens, des élus etc.
- Plan d'action local : organisation de l'itinérance de l'expo, partenariat avec les collectivités territoriales (élus) pour un plan d'action de CSTI, partenariats avec les structures culturelles du territoire.
- Politique des publics : communication sur l'exposition, le projet et les événements associés, mise en place d'une stratégie d'accueil pour faire venir les familles et groupes dans chaque lieu, conception des outils de communication, réservations et plannings.

Technique

- Maintenance / rénovation de l'exposition.
- Transport, installation, désinstallation, stockage par un coordinateur technique.
- Installation, désinstallation, petite maintenance, nettoyage.

Moyens matériels :

Coordination générale du projet :

- Prestation de service : création et maintenance de la plateforme contributive web.
- Prestation de service et achats pour l'évènement régional.

Conception et fabrication des expositions :

- Achats de matériels pour la construction des expositions.
- Prestation de service pour la construction des expositions.

Déploiement au sein des territoires :

- Frais d'animation et de communication : rémunération d'intervenants, frais de transport des animateurs, des intervenants et du publics, petites fournitures (achats de consommables et de matériels pour les modules), frais relatifs aux inaugurations (buffet, impression et envoi de cartons d'invitation, etc.), frais de communication locale (adaptation graphisme, impressions, publipostage, espaces, etc.).

Technique :

- Frais technique : stockage et assurance des expositions, frais de transport des expositions, frais de maintenance et rénovation des expositions.

Intérêt régional :

Implanté sur l'ensemble du territoire francilien QSEC² s'inscrit dans un programme de culture scientifique et citoyenne résolument tournée vers le dialogue science et société. Le Conseil régional est ainsi l'initiateur d'une coopération renforcée entre diverses structures franciliennes autour d'un même objectif.

Public(s) cible(s) :

Le grand public (publics scolaire, familial, adultes, etc.) est ciblé par cette opération. La structure partenaire fera un effort particulier pour attirer les publics dits « éloignés de la culture ».

Les activités proposées autour de l'exposition interactive et dans les structures partenaires du plan d'action local devraient bénéficier à environ 4 000 personnes, durant ou autour de la période d'installation

de l'exposition, dans chacun des huit départements franciliens.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Frais de personnel	283 000,00	71,19%	Région Ile de France Fonctionnement	223 000,00	56,09%
Prestation de service et achat pour évènements	1 000,00	0,25%	Région Ile de France Investissement	40 000,00	10,06%
Prestation de service : Plateforme Web	8 000,00	2,01%	Programme Investissements d'Avenir (ANRU)	134 550,00	33,84%
Prestation de service : construction des expositions	30 000,00	7,55%	Total	397 550,00	100,00%
Frais d'animation et de communication	11 500,00	2,89%			
Frais technique	10 050,00	2,53%			
Frais indirects (forfait correspondant à 5% des frais de personnel)	14 000,00	3,52%			
Achats (construction expositions)	40 000,00	10,06%			
Total	397 550,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	178 000,00 €
2017	45 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	15 000,00 €
2011	Education à l'environnement vers un développement durable	10 000,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	3 000,00 €

2011	Questions de sciences, Enjeux citoyens	34 100,00 €
2011	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	10 000,00 €
2011	Soutien à la création et à la diffusion numérique	40 050,00 €
2012	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	27 000,00 €
2012	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Investissement	3 500,00 €
2012	Questions de sciences, Enjeux citoyens	55 000,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 000,00 €
2012	Education à l'environnement vers un développement durable	12 000,00 €
2012	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	6 700,00 €
2013	Questions de sciences, Enjeux citoyens	60 000,00 €
2013	E-inclusion - Investissement	8 800,00 €
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	20 000,00 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	20 000,00 €
2013	E-inclusion - Fonctionnement	21 170,00 €
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	11 000,00 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Investissement	3 500,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	4 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Investissement	15 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	56 000,00 €
	Montant total	443 820,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14009595
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : QSEC² - LES PETITS DEBROUILLARDS ILE-DE-FRANCE - THEMATIQUE "AIR"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)	69 600,00 €	54,60 %	38 000,00 €
	Montant Total de la subvention		38 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-92-6574-392007-400
392007014- Diffusion de la culture scientifique et technique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PETITS DEBROUILLARDS ILE DE FRANCE
LES PETITS DEBO IDF

Adresse administrative : 2 RUE DE LA CLOTURE
75019 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Marie BODEUX, Présidente

Objet : L'association a pour objet, dans le cadre et les limites de la région Ile-de-France, de favoriser auprès d'un large public, et plus particulièrement les enfants et adolescents, l'intérêt, la connaissance et la pratique des Sciences et Techniques expérimentales, à partir de leur aspect ludique avec du matériel simple d'usage courant.

Dans cette orientation, elle se propose :

- d'organiser et promouvoir des activités scientifiques dans les domaines scolaires et extrascolaires ayant une structure d'accueil adéquate.
- de collaborer avec des éducateurs et des enseignants aux activités d'éveil et de temps libre.
- de former et mettre à disposition des animateurs spécialisés pour répondre aux demandes des collectivités intéressées par son action.
- de former également à cette méthode et sur demande, des éducateurs et des enseignants.
- de promouvoir la création de "clubs Petits débrouillards" et d'en assurer le suivi.
- de diffuser les réalisations de ses membres au cours d'événements, d'expositions nationales ou internationales, ou sur des supports médiatiques, revues, réseaux de communication...
- de respecter l'éthique et les consignes de l'Association Nationale des Petits Débrouillards dans le cadre de la convention établie avec cette dernière.

Date de publication au JO : 15 janvier 2000

N° SIRET : 42994326900028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)
Rapport Cadre : CR31-07 du 14/02/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les partenaires de QSEC² travaillent depuis plusieurs mois au montage de ce projet dont le financement par la Région était initialement prévu pour intervenir par délibération de la Commission permanente de juin 2014. Ce démarrage anticipé permettra ainsi de couvrir les frais engagés par ces structures depuis le 1er juillet 2014.

Objectifs :

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Instaurer un dialogue renouvelé entre scientifiques, élus et citoyens, en stimulant la circulation des idées et des attentes sur les questions sciences-société, dans un esprit d'ouverture et d'échanges démocratiques ;
- Améliorer la culture scientifique et technique des Franciliens de tous âges en luttant contre une forme d'illettrisme scientifique, pour favoriser l'engagement des citoyens sur les questions scientifiques et technologiques et leurs enjeux sociétaux ;
- Renforcer la structuration des acteurs associatifs de la CSTI en Île-de-France, en s'appuyant sur leurs complémentarités et en les engageant dans de nouvelles pratiques de partage de ressources et de compétences.
- Susciter des vocations pour les filières scientifiques et lutter contre l'autocensure des élèves à leur égard, notamment chez les jeunes filles et les élèves issus de milieux « éloignés de la science » ;

OBJECTIFS SECONDAIRES :

- Diffuser les résultats et les connaissances issus de la recherche afin de réduire la fracture entre les chercheurs et les citoyens et renforcer la confiance vis-à-vis des scientifiques ;
- Nourrir la réflexion des élus et responsables de la recherche scientifique par l'accès à des sensibilités citoyennes en matière de sciences et techniques ;
- Mettre « les sciences en culture », c'est-à-dire donner aux disciplines scientifiques une place dans l'action socioculturelle, souvent uniquement centrée sur l'expression artistique.
- Concourir au développement d'une culture de l'innovation, notamment chez les publics jusqu'ici relativement peu touchés, dans une logique de renforcement des capacités citoyennes (empowerment) ;

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Renforcer chez chacun la capacité de mobiliser dans sa vie quotidienne une démarche, des connaissances et compétences liées aux sciences ;
- Impliquer des publics franciliens divers – scolaires, familles, adultes, en prenant en compte de manière volontariste les publics dits « éloignés » ;
- Assurer le maillage de l'ensemble du territoire francilien, en particulier vis-à-vis des quartiers défavorisés, des zones rurales ou enclavées, etc. ;
- Inscrire dans l'agenda des citoyens et dans le paysage local une question scientifique, grâce à la continuité de l'offre dans un territoire, sur une période donnée (2 à 12 mois)

Description :

Le projet QSEC² a pour ambition d'amplifier et de dynamiser le dialogue science-société en Île-de-France. Ce dispositif vise à expérimenter des modalités innovantes de co-construction avec les publics de dispositifs d'expositions interactives et de médiation. Après une phase de conception d'un an, chaque exposition interactive QSEC² itinérera pendant deux ans dans les huit départements d'Île-de-France. Dans chaque département, un partenaire départemental accueillera et animera le dispositif. L'association les Petits Débrouillards Ile-de-France sera en charge du département du Val-d'Oise (95).

L'exposition interactive QSEC² sera présentée entre 2 et 12 mois dans chaque département, dans un ou plusieurs lieux adaptés (habilités à recevoir une diversité de publics, faciles d'accès, etc.). Pour accueillir l'exposition, le partenaire met en place une stratégie de déploiement de l'exposition sur son territoire. Il s'attachera en outre à diversifier les publics (public scolaire, familial, adultes, etc) en mettant l'accent sur les publics éloignés de la culture. Un évènement fédérateur pour chaque thématique sera organisé à la Région afin de réunir les parties prenantes.

Cette stratégie de déploiement comprend : 1/ un plan d'action local ; 2/ l'animation de groupes contributeurs ; 3/ l'animation de l'exposition interactive et son enrichissement ; 4/ la mise en place d'une politique volontaire envers les publics.

1/ Plan d'action local :

Le partenaire devra, en amont et autour de la période où il recevra l'exposition, monter des partenariats avec les collectivités territoriales (élus, services municipaux) et les structures culturelles du territoire afin que chacun s'empare de la problématique de l'exposition, la décline dans son programme d'activités, mobilise ses publics pour les faire venir et participe à la communication du projet. Les médias locaux et municipaux seront sollicités.

L'objectif est de signer une charte de partenariat entre la collectivité et la structure partenaire.

2/ Groupes contributeurs :

Le partenaire organise et anime dans son département un groupe contributeurs dont la production permettra d'enrichir l'exposition, tels que la production de témoignages sous différentes formes (film vidéo, spectacle, diaporama, etc.) ou encore l'organisation d'événements. Le groupe, épaulé par les animateurs de la structure, met en place un parcours de réflexion, comprenant des rencontres avec des scientifiques, une visite de laboratoires, la consultation de document. Ce parcours aboutira 1/ à une production qui enrichira l'exposition, 2/ la présentation de la production lors de l'inauguration régionale et 3/ à une lettre qui interpellera un ou plusieurs élus. Ces groupes pourront en outre, s'ils le souhaitent, organiser un évènement (table ronde, café scientifique, etc.), participer à la médiation de l'exposition et à son animation.

3/ Animation de l'exposition interactive et enrichissement du dispositif :

Le partenaire trouve un lieu pour accueillir l'exposition pendant une période de 2 mois minimum. Il propose autour du dispositif un très large panel d'activités, permettant un engagement modulable des participants et une grande diversité de publics. Des groupes participent à l'enrichissement de l'exposition grâce à des activités participatives (cf. groupes contributeurs). En outre, le partenaire assure entièrement la gestion des animations, depuis leur organisation jusqu'à leur animation. Les activités peuvent comprendre une ou plusieurs séances.

Exemples d'activités : groupes « flash » / groupes de continuité, visites animées et médiation de l'exposition, ateliers scientifiques pour les scolaires, interventions de scientifiques dans des classes, cafés-débat avec des citoyens, des chercheurs et des élus, etc.

4/ Politique des publics :

Le partenaire assure la venue des publics par la communication de l'exposition, du projet et de tous les événements associés. Il devra donc concevoir ou adapter les outils de communication (dont certains seront déjà disponibles dans le kit de communication de l'exposition), assurer leur diffusion et gérer les réservations et le planning des activités.

L'accueil de l'exposition sur le territoire implique également des échanges de ressources et de pratiques entre partenaires (5) et la mise en place d'une régie technique (6) :

5/ Échanges de ressources, mutualisation des pratiques et co-formation :

Un « kit ressources » comprenant des trames d'activités, des supports pour la médiation de l'exposition, des ressources bibliographiques, etc. sera réalisé pour chaque exposition par 3 partenaires départementaux. Le partenaire adapte ces contenus à ses publics et aux formats qui lui sont spécifiques.

Il participe également aux réunions de formation initiale et de co-formation entre médiateurs.

Dans un objectif de mutualisation des pratiques, il devra également contribuer à l'enrichissement d'une plateforme participative, qui regroupera des données pédagogiques mais également des techniques d'animation, en lien avec les expositions.

6/ Régie technique :

Le partenaire devra assurer la régie technique locale lors de l'arrivée et du départ des expositions (préparation des locaux, nettoyage) ainsi que la petite maintenance de l'exposition (nettoyage des éléments d'exposition, renouvellement des consommables, petite réparation et toute tâche d'entretien ne nécessitant pas de compétence technique particulière).

La première exposition sera dédiée à la thématique de l'air.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

Coordination locale :

- Coordination du projet sur le territoire : gestion du projet, suivi budgétaire, participations aux différentes réunions (Copil, comité opérationnel), rédaction des bilans, suivi budgétaire et comptable auprès de la Région et de l'ANRU (en cas d'acceptation du projet).

Conception et fabrication des expositions :

- Animation des groupes contributeurs

Conception de la médiation :

- Adaptation du kit ressources par chaque structure selon ses publics
- Réunions de mutualisation des pratiques : formation initiale des animateurs, co-formation et contribution à la plateforme numérique.

Déploiement au sein des territoires

- Enrichissement des expositions et animation dans les territoires pendant 2 mois : organisation des parcours des groupes de continuité, mise en place de groupes Flash, d'ateliers, médiation, organisation de rencontres avec des scientifiques et des élèves, des citoyens, des élus etc.

- Plan d'action local : organisation de l'itinérance de l'expo, partenariat avec les collectivités territoriales (élus) pour un plan d'action de CSTI, partenariats avec les structures culturelles du territoire ;

- Politique des publics : communication sur l'exposition, le projet et les événements associés, mise en place d'une stratégie d'accueil pour faire venir les familles et groupes dans chaque lieu, conception des outils de communication, réservations et plannings

Technique

- Installation, désinstallation, petite maintenance, nettoyage

Moyens matériels :

Déploiement au sein des territoires :

- Frais d'animation et de communication : rémunération d'intervenants, frais de transport des animateurs, des intervenants et du publics, petites fournitures (achats de consommables et de matériels pour les modules), frais relatifs aux inaugurations (buffet, impression et envoi de cartons d'invitation, etc.), frais de communication locale (adaptation graphisme, impressions, publipostage, espaces, etc.).

Intérêt régional :

Implanté sur l'ensemble du territoire francilien QSEC² s'inscrit dans un programme de culture scientifique et citoyenne résolument tournée vers le dialogue science et société. Le Conseil régional est ainsi l'initiateur d'une coopération renforcée entre diverses structures franciliennes autour d'un même objectif.

Public(s) cible(s) :

La structure partenaire s'attachera à diversifier les publics (publics scolaire, familial, adultes, etc.) et mettra l'accent sur les publics dits « éloignés de la culture ».

Les activités proposées autour de l'exposition interactive et dans les structures partenaires du plan d'action local bénéficieront à environ 4 000 personnes, durant ou autour de la période d'installation de l'exposition, dans chacun des huit départements franciliens.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de personnel	55 300,00	79,45%
Frais d'animation et de communication	11 500,00	16,52%
Frais indirects (mode de calcul : 5% des frais de personnel)	2 800,00	4,02%
Total	69 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	38 000,00	54,60%
Programme Investissements d'Avenir (ANRU)	31 600,00	45,40%
Total	69 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	30 000,00 €
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien aux acteurs associatifs à ancrage territorial (S3AT) - Appel à projets services et usages numériques - Investissement	9 600,00 €
2011	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	13 500,00 €
2011	Soutien aux acteurs associatifs à ancrage territorial (S3AT) - Appel à projets services et usages numériques - Fonctionnement	10 840,00 €
2011	Questions de sciences, Enjeux citoyens	34 100,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	50 000,00 €
2012	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	20 000,00 €
2012	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Investissement	7 500,00 €
2012	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	30 000,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	40 000,00 €
2012	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	10 400,00 €
2012	Questions de sciences, Enjeux citoyens	55 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	40 000,00 €
2013	Questions de sciences, Enjeux citoyens	60 000,00 €
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	20 000,00 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Investissement	15 000,00 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	20 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	40 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Investissement	10 000,00 €
2014	Méditerranée	25 000,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	15 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	40 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	20 000,00 €
	Montant total	585 940,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14009597
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : QSEC² - TERRE AVENIR - THEMATIQUE "AIR"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)	90 500,00 €	55,25 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-92-6574-392007-400
392007014- Diffusion de la culture scientifique et technique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TERRE AVENIR
 Adresse administrative : BRASSEAUX
 77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Christophe RAYER, Président

Objet : Enseignement pédagogique sur le développement durable et plus généralement la diffusion de la culture scientifique et technique.

Date de publication au JO : 3 février 2007

N° SIRET : 49761708400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)
 Rapport Cadre : CR31-07 du 14/02/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les partenaires de QSEC² travaillent depuis plusieurs mois au montage de ce projet dont le financement par la Région était initialement prévu pour intervenir par délibération de la Commission permanente de juin 2014. Ce démarrage anticipé permettra ainsi de couvrir les frais engagés par ces structures depuis le 1er juillet 2014.

Objectifs :

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Instaurer un dialogue renouvelé entre scientifiques, élus et citoyens, en stimulant la circulation des idées et des attentes sur les questions sciences-société, dans un esprit d'ouverture et d'échanges démocratiques ;

- Améliorer la culture scientifique et technique des Franciliens de tous âges en luttant contre une forme d'illettrisme scientifique, pour favoriser l'engagement des citoyens sur les questions scientifiques et technologiques et leurs enjeux sociétaux ;
- Renforcer la structuration des acteurs associatifs de la CSTI en Île-de-France, en s'appuyant sur leurs complémentarités et en les engageant dans de nouvelles pratiques de partage de ressources et de compétences.
- Susciter des vocations pour les filières scientifiques et lutter contre l'autocensure des élèves à leur égard, notamment chez les jeunes filles et les élèves issus de milieux « éloignés de la science » ;

OBJECTIFS SECONDAIRES :

- Diffuser les résultats et les connaissances issus de la recherche afin de réduire la fracture entre les chercheurs et les citoyens et renforcer la confiance vis-à-vis des scientifiques ;
- Nourrir la réflexion des élus et responsables de la recherche scientifique par l'accès à des sensibilités citoyennes en matière de sciences et techniques ;
- Mettre « les sciences en culture », c'est-à-dire donner aux disciplines scientifiques une place dans l'action socioculturelle, souvent uniquement centrée sur l'expression artistique.
- Concourir au développement d'une culture de l'innovation, notamment chez les publics jusqu'ici relativement peu touchés, dans une logique de renforcement des capacités citoyennes (empowerment) ;

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Renforcer chez chacun la capacité de mobiliser dans sa vie quotidienne une démarche, des connaissances et compétences liées aux sciences ;
- Impliquer des publics franciliens divers – scolaires, familles, adultes, en prenant en compte de manière volontariste les publics dits « éloignés » ;
- Assurer le maillage de l'ensemble du territoire francilien, en particulier vis-à-vis des quartiers défavorisés, des zones rurales ou enclavées, etc. ;
- Inscrire dans l'agenda des citoyens et dans le paysage local une question scientifique, grâce à la continuité de l'offre dans un territoire, sur une période donnée (2 à 12 mois)

Description :

Le projet QSEC² a pour ambition d'amplifier et de dynamiser le dialogue science-société en Île-de-France. Ce dispositif vise à expérimenter des modalités innovantes de co-construction avec les publics de dispositifs d'expositions interactives et de médiation. Après une phase de conception d'un an, chaque exposition interactive QSEC² itinérera pendant deux ans dans les huit départements d'Île-de-France. Dans chaque département, un partenaire départemental accueillera et animera le dispositif. Terre Avenir sera en charge du département de la Seine-et-Marne (77).

L'exposition interactive QSEC² sera présentée entre 2 et 12 mois dans chaque département, dans un ou plusieurs lieux adaptés (habilités à recevoir une diversité de publics, faciles d'accès, etc.). Pour accueillir l'exposition, le partenaire met en place une stratégie de déploiement de l'exposition sur son territoire. Il s'attachera en outre à diversifier les publics (public scolaire, familial, adultes, etc) en mettant l'accent sur les publics éloignés de la culture. Un événement fédérateur pour chaque thématique sera organisé à la Région afin de réunir les parties prenantes.

Cette stratégie de déploiement comprend : 1/ un plan d'action local ; 2/ l'animation de groupes contributeurs ; 3/ l'animation de l'exposition interactive et son enrichissement ; 4/ la mise en place d'une politique volontaire envers les publics.

1/ Plan d'action local :

Le partenaire devra, en amont et autour de la période où il recevra l'exposition, monter des partenariats avec les collectivités territoriales (élus, services municipaux) et les structures culturelles du territoire afin que chacun s'empare de la problématique de l'exposition, la décline dans son programme d'activités,

mobilise ses publics pour les faire venir et participe à la communication du projet. Les médias locaux et municipaux seront sollicités.

L'objectif est de signer une charte de partenariat entre la collectivité et la structure partenaire.

2/ Groupes contributeurs :

Le partenaire organise et anime dans son département un groupe contributeurs dont la production permettra d'enrichir l'exposition, tels que la production de témoignages sous différentes formes (film vidéo, spectacle, diaporama, etc.) ou encore l'organisation d'événements. Le groupe, épaulé par les animateurs de la structure, met en place un parcours de réflexion, comprenant des rencontres avec des scientifiques, une visite de laboratoires, la consultation de document. Ce parcours aboutira 1/ à une production qui enrichira l'exposition, 2/ la présentation de la production lors de l'inauguration régionale et 3/ à une lettre qui interpellera un ou plusieurs élus. Ces groupes pourront en outre, s'ils le souhaitent, organiser un événement (table ronde, café scientifique, etc.), participer à la médiation de l'exposition et à son animation.

3/ Animation de l'exposition interactive et enrichissement du dispositif :

Le partenaire trouve un lieu pour accueillir l'exposition pendant une période de 2 mois minimum. Il propose autour du dispositif un très large panel d'activités, permettant un engagement modulable des participants et une grande diversité de publics. Des groupes participent à l'enrichissement de l'exposition grâce à des activités participatives (cf. groupes contributeurs). En outre, le partenaire assure entièrement la gestion des animations, depuis leur organisation jusqu'à leur animation. Les activités peuvent comprendre une ou plusieurs séances.

Exemples d'activités : groupes « flash » / groupes de continuité, visites animées et médiation de l'exposition, ateliers scientifiques pour les scolaires, interventions de scientifiques dans des classes, cafés-débat avec des citoyens, des chercheurs et des élus, etc.

4/ Politique des publics :

Le partenaire assure la venue des publics par la communication de l'exposition, du projet et de tous les événements associés. Il devra donc concevoir ou adapter les outils de communication (dont certains seront déjà disponibles dans le kit de communication de l'exposition), assurer leur diffusion et gérer les réservations et le planning des activités.

L'accueil de l'exposition sur le territoire implique également des échanges de ressources et de pratiques entre partenaires (5) et la mise en place d'une régie technique (6) :

5/ Échanges de ressources, mutualisation des pratiques et co-formation :

Un « kit ressources » comprenant des trames d'activités, des supports pour la médiation de l'exposition, des ressources bibliographiques, etc. sera réalisé pour chaque exposition par 3 partenaires départementaux. Le partenaire adapte ces contenus à ses publics et aux formats qui lui sont spécifiques.

Il participe également aux réunions de formation initiale et de co-formation entre médiateurs.

Dans un objectif de mutualisation des pratiques, il devra également contribuer à l'enrichissement d'une plateforme participative, qui regroupera des données pédagogiques mais également des techniques d'animation, en lien avec les expositions.

6/ Régie technique :

Le partenaire devra assurer la régie technique locale lors de l'arrivée et du départ des expositions (préparation des locaux, nettoyage) ainsi que la petite maintenance de l'exposition (nettoyage des éléments d'exposition, renouvellement des consommables, petite réparation et toute tâche d'entretien ne nécessitant pas de compétence technique particulière).

Des "lots tournants" ont été répartis entre les partenaires.

1/ Conception et fabrication de l'exposition

Pour chaque programme thématique, 3 acteurs départementaux participeront, à part égale, à la conception de l'exposition : l'association Savoir Apprendre / Exploradôme, l'association Traces et pour la thématique de l'air Terre Avenir. Ce lot comprend la réalisation de modules interactifs, de panneaux et cartels explicatifs, la scénographie et le graphisme, la réalisation d'un kit de communication (flyer, affiche, dossier de presse, etc.).

2/ Conception du « kit ressources »

L'association Terre Avenir, épaulée par les associations Planète Sciences Île-de-France et Paris Montagne, est chargée de la conception d'un « kit ressources » comprenant des trames d'activités (ex. séquences pédagogiques en lien avec les programmes scolaires/niveau, expériences réalisables avec du matériel simple...), des supports pour la médiation de l'exposition, des ressources bibliographiques, etc.

La première exposition sera dédiée à la thématique de l'air.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

Coordination locale :

- Coordination du projet sur le territoire : gestion du projet, suivi budgétaire, participations aux différentes réunions (Copil, comité opérationnel), rédaction des bilans, suivi budgétaire et comptable auprès de la Région et de l'ANRU (en cas d'acceptation du projet).

Conception et fabrication des expositions :

- Animation des groupes QSEC² contributeurs.
- Conception des expositions : conception des dispositifs muséographiques, des modules interactifs, panneaux, cartels, scénographie, caisses de transport, suivi graphisme + création du kit de communication de l'exposition (dossier de presse, flyer, site web).

Adaptation de la médiation :

- Conception du kit ressources : conception ateliers et médiation expo, ressources pédagogiques, préparation de la formation, rédaction livret pédagogique en lien avec les programmes scolaires et mise en forme graphique.
- Adaptation du kit ressources par chaque structure selon ses publics.
- Réunions de mutualisation des pratiques : formation initiale des animateurs, co-formation et contribution à la plateforme numérique.

Déploiement au sein des territoires

- Enrichissement des expositions et animation dans les territoires pendant 2 mois : organisation des parcours des groupes QSEC de continuité, mise en place de groupes Flash, d'ateliers, médiation, organisation de rencontres avec des scientifiques et des élèves, des citoyens, des élus etc.
- Plan d'action local : organisation de l'itinérance de l'expo, partenariat avec les collectivités territoriales (élus) pour un plan d'action de CSTI, partenariats avec les structures culturelles du territoire.
- Politique des publics : communication sur l'exposition, le projet et les événements associés, mise en place d'une stratégie d'accueil pour faire venir les familles et groupes dans chaque lieu, conception des outils de communication, réservations et plannings.

Technique

- Installation, désinstallation, petite maintenance, nettoyage.

Moyens matériels :

Déploiement au sein des territoires :

- Frais d'animation et de communication : rémunération d'intervenants, frais de transport des animateurs, des intervenants et du publics, petites fournitures (achats de consommables et de matériels pour les modules), frais relatifs aux inaugurations (buffet, impression et envoi de cartons d'invitation, etc.), frais de communication locale (adaptation graphisme, impressions, publipostage, espaces, etc.).

Intérêt régional :

Implanté sur l'ensemble du territoire francilien QSEC² s'inscrit dans un programme de culture scientifique et citoyenne résolument tournée vers le dialogue science et société. Le Conseil régional est ainsi l'initiateur d'une coopération renforcée entre diverses structures franciliennes autour d'un même objectif.

Public(s) cible(s) :

Le grand public (publics scolaire, familial, adultes, etc.) est ciblé par cette opération. La structure partenaire fera un effort particulier pour attirer les publics dits « éloignés de la culture ».

Les activités proposées autour de l'exposition interactive et dans les structures partenaires du plan d'action local devraient bénéficier à environ 4 000 personnes, durant ou autour de la période d'installation de l'exposition, dans chacun des huit départements franciliens.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de personnel	75 300,00	83,20%
Frais d'animation et de communication	11 500,00	12,71%
Frais indirects (forfait correspondant à 5% des frais de personnel)	3 700,00	4,09%
Total	90 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	50 000,00	55,25%
Programme Investissements d'Avenir (ANRU)	40 500,00	44,75%
Total	90 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	40 000,00 €
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Education à l'environnement vers un développement durable	23 000,00 €
2011	Questions de sciences, Enjeux citoyens	67 500,00 €
2012	Questions de sciences, Enjeux citoyens	45 000,00 €
2012	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	21 000,00 €
2012	Education à l'environnement vers un développement durable	19 000,00 €
2013	Questions de sciences, Enjeux citoyens	60 000,00 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	8 000,00 €
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	25 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	12 000,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	12 000,00 €
	Montant total	292 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14009598
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : QSEC² - PLANETE SCIENCES ILE-DE-FRANCE - THEMATIQUE "AIR"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)	72 400,00 €	55,25 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-92-6574-392007-400
392007014- Diffusion de la culture scientifique et technique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLANETE SCIENCES IDF
 Adresse administrative : 6 RUE EMMANUEL PASTRE
91000 EVRY
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Didier PONGE, Président

Objet : Favoriser auprès des jeunes l'intérêt, la pratique et la connaissance des sciences et des techniques.

Date de publication au JO : 25 janvier 2003

N° SIRET : 32752971500036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)
 Rapport Cadre : CR31-07 du 14/02/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les partenaires de QSEC² travaillent depuis plusieurs mois au montage de ce projet dont le financement par la Région était initialement prévu pour intervenir par délibération de la Commission permanente de juin 2014. Ce démarrage anticipé permettra ainsi de couvrir les frais engagés par ces structures depuis le 1er juillet 2014.

Objectifs :

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Instaurer un dialogue renouvelé entre scientifiques, élus et citoyens, en stimulant la circulation des idées et des attentes sur les questions sciences-société, dans un esprit d'ouverture et d'échanges démocratiques ;

- Améliorer la culture scientifique et technique des Franciliens de tous âges en luttant contre une forme d'illettrisme scientifique, pour favoriser l'engagement des citoyens sur les questions scientifiques et technologiques et leurs enjeux sociétaux ;
- Renforcer la structuration des acteurs associatifs de la CSTI en Île-de-France, en s'appuyant sur leurs complémentarités et en les engageant dans de nouvelles pratiques de partage de ressources et de compétences.
- Susciter des vocations pour les filières scientifiques et lutter contre l'autocensure des élèves à leur égard, notamment chez les jeunes filles et les élèves issus de milieux « éloignés de la science » ;

OBJECTIFS SECONDAIRES :

- Diffuser les résultats et les connaissances issus de la recherche afin de réduire la fracture entre les chercheurs et les citoyens et renforcer la confiance vis-à-vis des scientifiques ;
- Nourrir la réflexion des élus et responsables de la recherche scientifique par l'accès à des sensibilités citoyennes en matière de sciences et techniques ;
- Mettre « les sciences en culture », c'est-à-dire donner aux disciplines scientifiques une place dans l'action socioculturelle, souvent uniquement centrée sur l'expression artistique.
- Concourir au développement d'une culture de l'innovation, notamment chez les publics jusqu'ici relativement peu touchés, dans une logique de renforcement des capacités citoyennes (empowerment) ;

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Renforcer chez chacun la capacité de mobiliser dans sa vie quotidienne une démarche, des connaissances et compétences liées aux sciences ;
- Impliquer des publics franciliens divers – scolaires, familles, adultes, en prenant en compte de manière volontariste les publics dits « éloignés » ;
- Assurer le maillage de l'ensemble du territoire francilien, en particulier vis-à-vis des quartiers défavorisés, des zones rurales ou enclavées, etc. ;
- Inscrire dans l'agenda des citoyens et dans le paysage local une question scientifique, grâce à la continuité de l'offre dans un territoire, sur une période donnée (2 à 12 mois)

Description :

Le projet QSEC² a pour ambition d'amplifier et de dynamiser le dialogue science-société en Île-de-France. Ce dispositif vise à expérimenter des modalités innovantes de co-construction avec les publics de dispositifs d'expositions interactives et de médiation. Après une phase de conception d'un an, chaque exposition interactive QSEC² itinérera pendant deux ans dans les huit départements d'Île-de-France. Dans chaque département, un partenaire départemental accueillera et animera le dispositif. Planète Sciences Ile-de-France sera en charge du département de l'Essonne (91).

L'exposition interactive QSEC² sera présentée entre 2 et 12 mois dans chaque département, dans un ou plusieurs lieux adaptés (habilités à recevoir une diversité de publics, faciles d'accès, etc.). Pour accueillir l'exposition, le partenaire met en place une stratégie de déploiement de l'exposition sur son territoire. Il s'attachera en outre à diversifier les publics (public scolaire, familial, adultes, etc) en mettant l'accent sur les publics éloignés de la culture. Un évènement fédérateur pour chaque thématique sera organisé à la Région afin de réunir les parties prenantes.

Cette stratégie de déploiement comprend : 1/ un plan d'action local ; 2/ l'animation de groupes contributeurs ; 3/ l'animation de l'exposition interactive et son enrichissement ; 4/ la mise en place d'une politique volontaire envers les publics.

1/ Plan d'action local :

Le partenaire devra, en amont et autour de la période où il recevra l'exposition, monter des partenariats avec les collectivités territoriales (élus, services municipaux) et les structures culturelles du territoire afin que chacun s'empare de la problématique de l'exposition, la décline dans son programme d'activités,

mobilise ses publics pour les faire venir et participe à la communication du projet. Les médias locaux et municipaux seront sollicités.

L'objectif est de signer une charte de partenariat entre la collectivité et la structure partenaire.

2/ Groupes contributeurs :

Le partenaire organise et anime dans son département un groupe contributeurs dont la production permettra d'enrichir l'exposition, tels que la production de témoignages sous différentes formes (film vidéo, spectacle, diaporama, etc.) ou encore l'organisation d'événements. Le groupe, épaulé par les animateurs de la structure, met en place un parcours de réflexion, comprenant des rencontres avec des scientifiques, une visite de laboratoires, la consultation de document. Ce parcours aboutira 1/ à une production qui enrichira l'exposition, 2/ la présentation de la production lors de l'inauguration régionale et 3/ à une lettre qui interpellera un ou plusieurs élus. Ces groupes pourront en outre, s'ils le souhaitent, organiser un événement (table ronde, café scientifique, etc.), participer à la médiation de l'exposition et à son animation.

3/ Animation de l'exposition interactive et enrichissement du dispositif :

Le partenaire trouve un lieu pour accueillir l'exposition pendant une période de 2 mois minimum. Il propose autour du dispositif un très large panel d'activités, permettant un engagement modulable des participants et une grande diversité de publics. Des groupes participent à l'enrichissement de l'exposition grâce à des activités participatives (cf. groupes contributeurs). En outre, le partenaire assure entièrement la gestion des animations, depuis leur organisation jusqu'à leur animation. Les activités peuvent comprendre une ou plusieurs séances.

Exemples d'activités : groupes « flash » / groupes de continuité, visites animées et médiation de l'exposition, ateliers scientifiques pour les scolaires, interventions de scientifiques dans des classes, cafés-débat avec des citoyens, des chercheurs et des élus, etc.

4/ Politique des publics :

Le partenaire assure la venue des publics par la communication de l'exposition, du projet et de tous les événements associés. Il devra donc concevoir ou adapter les outils de communication (dont certains seront déjà disponibles dans le kit de communication de l'exposition), assurer leur diffusion et gérer les réservations et le planning des activités.

L'accueil de l'exposition sur le territoire implique également des échanges de ressources et de pratiques entre partenaires (5) et la mise en place d'une régie technique (6) :

5/ Échanges de ressources, mutualisation des pratiques et co-formation :

Un « kit ressources » comprenant des trames d'activités, des supports pour la médiation de l'exposition, des ressources bibliographiques, etc. sera réalisé pour chaque exposition par 3 partenaires départementaux. Le partenaire adapte ces contenus à ses publics et aux formats qui lui sont spécifiques.

Il participe également aux réunions de formation initiale et de co-formation entre médiateurs.

Dans un objectif de mutualisation des pratiques, il devra également contribuer à l'enrichissement d'une plateforme participative, qui regroupera des données pédagogiques mais également des techniques d'animation, en lien avec les expositions.

6/ Régie technique :

Le partenaire devra assurer la régie technique locale lors de l'arrivée et du départ des expositions (préparation des locaux, nettoyage) ainsi que la petite maintenance de l'exposition (nettoyage des éléments d'exposition, renouvellement des consommables, petite réparation et toute tâche d'entretien ne nécessitant pas de compétence technique particulière).

Des "lots tournants" ont été répartis entre les partenaires. L'association Planète Sciences Ile-de-France, épaulée par les associations Terre Avenir et Paris Montagne, est chargée de la conception d'un « kit ressources » comprenant des trames d'activités (ex. séquences pédagogiques en lien avec les programmes scolaires, expériences réalisables avec du matériel simple...), des supports pour la médiation de l'exposition, des ressources bibliographiques, etc.

La première exposition sera dédiée à la thématique de l'air.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

Coordination locale :

- Coordination du projet sur le territoire : gestion du projet, suivi budgétaire, participations aux différentes réunions (Copil, comité opérationnel), rédaction des bilans, suivi budgétaire et comptable auprès de la Région et de l'ANRU (en cas d'acceptation du projet).

Conception et fabrication des expositions :

- Animation des groupes QSEC² contributeurs.

Conception et adaptation de la médiation :

- Conception du kit ressources : conception ateliers et médiation expo, ressources pédagogiques, préparation de la formation, rédaction livret pédagogique en lien avec les programmes scolaires et mise en forme graphique.
- Adaptation du kit ressources par chaque structure selon ses publics.
- Réunions de mutualisation des pratiques : formation initiale des animateurs, co-formation et contribution à la plateforme numérique.

Déploiement au sein des territoires

- Enrichissement des expositions et animation dans les territoires pendant 2 mois : organisation des parcours des groupes QSEC de continuité, mise en place de groupes Flash, d'ateliers, médiation, organisation de rencontres avec des scientifiques et des élèves, des citoyens, des élus etc.
- Plan d'action local : organisation de l'itinérance de l'expo, partenariat avec les collectivités territoriales (élus) pour un plan d'action de CSTI, partenariats avec les structures culturelles du territoire
- Politique des publics : communication sur l'exposition, le projet et les événements associés, mise en place d'une stratégie d'accueil pour faire venir les familles et groupes dans chaque lieu, conception des outils de communication, réservations et plannings

Technique

- Installation, désinstallation, petite maintenance, nettoyage

Moyens matériels :

Déploiement au sein des territoires :

Frais d'animation et de communication : rémunération d'intervenants, frais de transport des animateurs, des intervenants et du publics, petites fournitures (achats de consommables et de matériels pour les modules), frais relatifs aux inaugurations (buffet, impression et envoi de cartons d'invitation, etc.), frais de communication locale (adaptation graphisme, impressions, publipostage, espaces, etc.).

Intérêt régional :

Implanté sur l'ensemble du territoire francilien QSEC² s'inscrit dans un programme de culture scientifique et citoyenne résolument tournée vers le dialogue science et société. Le Conseil régional est ainsi l'initiateur d'une coopération renforcée entre diverses structures franciliennes autour d'un même objectif.

Public(s) cible(s) :

Le grand public (publics scolaire, familial, adultes, etc.) est ciblé par cette opération. La structure partenaire fera un effort particulier pour attirer les publics dits « éloignés de la culture ».

Les activités proposées autour de l'exposition interactive et dans les structures partenaires du plan d'action local devraient bénéficier à environ 4 000 personnes, durant ou autour de la période d'installation de l'exposition, dans chacun des huit départements franciliens.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Frais de personnel	58 000,00	80,11%	Région Ile-de-France	40 000,00	55,25%
Frais d'animation et de communication	11 500,00	15,88%	Programme Investissements d'Avenir (ANRU)	32 400,00	44,75%
Frais indirects (forfait correspondant à 5% des frais de personnel)	2 900,00	4,01%	Total	72 400,00	100,00%
Total	72 400,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	32 000,00 €
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Education à l'environnement vers un développement durable	15 000,00 €
2011	Questions de sciences, Enjeux citoyens	99 300,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	9 000,00 €
2012	Questions de sciences, Enjeux citoyens	71 200,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt	10 000,00 €

	régional	
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	10 000,00 €
2013	Questions de sciences, Enjeux citoyens	70 000,00 €
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	8 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	10 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	12 000,00 €
	Montant total	314 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14009599
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : QSEC² - TRACES - THEMATIQUE "AIR"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)	120 300,00 €	54,03 %	65 000,00 €
	Montant Total de la subvention		65 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-92-6574-392007-400
392007014- Diffusion de la culture scientifique et technique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TRACES THEORIE REFLEXE APPREND
COMM EDUCAT SCIENTIF

Adresse administrative : 23 RUE DES BALKANS
75020 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur RICHARD-EMMANUEL EASTES, Président

Objet : Le but est de rassembler les personnes interressées par les idées, des publications et des outils intellectuels ou pédagogiques relatifs à la communication scientifique sous toutes ces formes.

Date de publication au JO : 10 mai 2006

N° SIRET : 49457785100020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)
Rapport Cadre : CR31-07 du 14/02/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les partenaires de QSEC² travaillent depuis plusieurs mois au montage de ce projet dont le financement par la Région était initialement prévu pour intervenir par délibération de la Commission permanente de juin 2014. Ce démarrage anticipé permettra ainsi de couvrir les frais engagés par ces structures depuis le 1er juillet 2014.

Objectifs :

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Instaurer un dialogue renouvelé entre scientifiques, élus et citoyens, en stimulant la circulation des idées

et des attentes sur les questions sciences-société, dans un esprit d'ouverture et d'échanges démocratiques ;

- Améliorer la culture scientifique et technique des Franciliens de tous âges en luttant contre une forme d'illettrisme scientifique, pour favoriser l'engagement des citoyens sur les questions scientifiques et technologiques et leurs enjeux sociétaux ;
- Renforcer la structuration des acteurs associatifs de la CSTI en Île-de-France, en s'appuyant sur leurs complémentarités et en les engageant dans de nouvelles pratiques de partage de ressources et de compétences.
- Susciter des vocations pour les filières scientifiques et lutter contre l'autocensure des élèves à leur égard, notamment chez les jeunes filles et les élèves issus de milieux « éloignés de la science » ;

OBJECTIFS SECONDAIRES :

- Diffuser les résultats et les connaissances issus de la recherche afin de réduire la fracture entre les chercheurs et les citoyens et renforcer la confiance vis-à-vis des scientifiques ;
- Nourrir la réflexion des élus et responsables de la recherche scientifique par l'accès à des sensibilités citoyennes en matière de sciences et techniques ;
- Mettre « les sciences en culture », c'est-à-dire donner aux disciplines scientifiques une place dans l'action socioculturelle, souvent uniquement centrée sur l'expression artistique.
- Concourir au développement d'une culture de l'innovation, notamment chez les publics jusqu'ici relativement peu touchés, dans une logique de renforcement des capacités citoyennes (empowerment) ;

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Renforcer chez chacun la capacité de mobiliser dans sa vie quotidienne une démarche, des connaissances et compétences liées aux sciences ;
- Impliquer des publics franciliens divers – scolaires, familles, adultes, en prenant en compte de manière volontariste les publics dits « éloignés » ;
- Assurer le maillage de l'ensemble du territoire francilien, en particulier vis-à-vis des quartiers défavorisés, des zones rurales ou enclavées, etc. ;
- Inscrire dans l'agenda des citoyens et dans le paysage local une question scientifique, grâce à la continuité de l'offre dans un territoire, sur une période donnée (2 à 12 mois)

Description :

Le projet QSEC² a pour ambition d'amplifier et de dynamiser le dialogue science-société en Île-de-France. Ce dispositif vise à expérimenter des modalités innovantes de co-construction avec les publics de dispositifs d'expositions interactives et de médiation. Après une phase de conception d'un an, chaque exposition interactive QSEC² itinérera pendant deux ans dans les huit départements d'Île-de-France. Dans chaque département, un partenaire départemental accueillera et animera le dispositif. L'association sera en charge du département de Paris (75).

L'exposition interactive QSEC² sera présentée entre 2 et 12 mois dans chaque département, dans un ou plusieurs lieux adaptés (habilités à recevoir une diversité de publics, faciles d'accès, etc.). Pour accueillir l'exposition, le partenaire met en place une stratégie de déploiement de l'exposition sur son territoire. Il s'attachera en outre à diversifier les publics (public scolaire, familial, adultes, etc) en mettant l'accent sur les publics éloignés de la culture. Un évènement fédérateur pour chaque thématique sera organisé à la Région afin de réunir les parties prenantes.

Cette stratégie de déploiement comprend : 1/ un plan d'action local ; 2/ l'animation de groupes contributeurs ; 3/ l'animation de l'exposition interactive et son enrichissement ; 4/ la mise en place d'une politique volontaire envers les publics.

1/ Plan d'action local :

Le partenaire devra, en amont et autour de la période où il recevra l'exposition, monter des partenariats

avec les collectivités territoriales (élus, services municipaux) et les structures culturelles du territoire afin que chacun s'empare de la problématique de l'exposition, la décline dans son programme d'activités, mobilise ses publics pour les faire venir et participe à la communication du projet. Les médias locaux et municipaux seront sollicités.

L'objectif est de signer une charte de partenariat entre la collectivité et la structure partenaire.

2/ Groupes contributeurs :

Le partenaire organise et anime dans son département un groupe contributeurs dont la production permettra d'enrichir l'exposition, tels que la production de témoignages sous différentes formes (film vidéo, spectacle, diaporama, etc.) ou encore l'organisation d'événements. Le groupe, épaulé par les animateurs de la structure, met en place un parcours de réflexion, comprenant des rencontres avec des scientifiques, une visite de laboratoires, la consultation de document. Ce parcours aboutira 1/ à une production qui enrichira l'exposition, 2/ la présentation de la production lors de l'inauguration régionale et 3/ à une lettre qui interpellera un ou plusieurs élus. Ces groupes pourront en outre, s'ils le souhaitent, organiser un événement (table ronde, café scientifique, etc.), participer à la médiation de l'exposition et à son animation.

3/ Animation de l'exposition interactive et enrichissement du dispositif :

Le partenaire trouve un lieu pour accueillir l'exposition pendant une période de 2 mois minimum. Il propose autour du dispositif un très large panel d'activités, permettant un engagement modulable des participants et une grande diversité de publics. Des groupes participent à l'enrichissement de l'exposition grâce à des activités participatives (cf. groupes contributeurs). En outre, le partenaire assure entièrement la gestion des animations, depuis leur organisation jusqu'à leur animation. Les activités peuvent comprendre une ou plusieurs séances.

Exemples d'activités : groupes « flash » / groupes de continuité, visites animées et médiation de l'exposition, ateliers scientifiques pour les scolaires, interventions de scientifiques dans des classes, cafés-débat avec des citoyens, des chercheurs et des élus, etc.

4/ Politique des publics :

Le partenaire assure la venue des publics par la communication de l'exposition, du projet et de tous les événements associés. Il devra donc concevoir ou adapter les outils de communication (dont certains seront déjà disponibles dans le kit de communication de l'exposition), assurer leur diffusion et gérer les réservations et le planning des activités.

L'accueil de l'exposition sur le territoire implique également des échanges de ressources et de pratiques entre partenaires (5) et la mise en place d'une régie technique (6) :

5/ Échanges de ressources, mutualisation des pratiques et co-formation :

Un « kit ressources » comprenant des trames d'activités, des supports pour la médiation de l'exposition, des ressources bibliographiques, etc. sera réalisé pour chaque exposition par 3 partenaires départementaux. Le partenaire adapte ces contenus à ses publics et aux formats qui lui sont spécifiques. Il participe également aux réunions de formation initiale et de co-formation entre médiateurs.

Dans un objectif de mutualisation des pratiques, il devra également contribuer à l'enrichissement d'une plateforme participative, qui regroupera des données pédagogiques mais également des techniques d'animation, en lien avec les expositions.

6/ Régie technique :

Le partenaire devra assurer la régie technique locale lors de l'arrivée et du départ des expositions (préparation des locaux, nettoyage) ainsi que la petite maintenance de l'exposition (nettoyage des éléments d'exposition, renouvellement des consommables, petite réparation et toute tâche d'entretien ne

nécessitant pas de compétence technique particulière).

Des "lots" ont été répartis entre les partenaires.

1/ Coordination régionale

Traces associée à l'association Science Ouverte, assure l'animation du conseil scientifique et épaulé l'association Savoir Apprendre / Exploradôme pour la coordination régionale du projet.

2/ Conception et fabrication de l'exposition

Pour chaque programme thématique, 3 acteurs départementaux participeront, à part égale, à la conception de l'exposition : les associations Savoir Apprendre et Traces, et pour la thématique de l'air l'association Terre Avenir. Ce lot comprend, la réalisation de modules interactifs, de panneaux et cartels explicatifs, la scénographie et le graphisme, la réalisation d'un kit de communication (flyer, affiche, dossier de presse, etc.).

La fabrication et le suivi de fabrication de l'exposition (cahier des charges, relation avec les prestataires, etc.) seront réalisés par l'association Savoir Apprendre.

3/ Communication

Traces assure le pilotage de la communication institutionnelle du dispositif, ce qui comprend la conception de la communication du projet (blog, brochures, newsletter) et le management des prestataires (graphiste, web, imprimeur).

4/ Évaluation

Traces conçoit et pilote l'évaluation du dispositif, menée sur un modèle mixte, avec une évaluation interne et un prestataire externe.

5/ Technique

Traces, associée à l'association Savoir Apprendre, assure le transport, l'installation et la désinstallation des expositions.

La première exposition sera dédiée à la thématique de l'air.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

Coordination générale du projet :

- Appui à la coordination régionale.
- Conception et pilotage de la communication.
- Conception et pilotage de l'évaluation.

Coordination locale :

- Coordination du projet sur le territoire : gestion du projet, suivi budgétaire, participations aux différentes réunions (Copil, comité opérationnel), rédaction des bilans, suivi budgétaire et comptable auprès de la Région et de l'ANRU (en cas d'acceptation du projet).

Conception et fabrication des expositions :

- Animation du conseil scientifique.
- Animation des groupes QSEC² initiaux.
- Conception des expositions : conception des dispositifs muséographiques, des modules interactifs, panneaux, cartels, scénographie, caisses de transport, suivi graphisme + création du kit de communication de l'exposition (dossier de presse, flyer, site web).

Adaptation de la médiation :

- Adaptation du kit ressources par chaque structure selon ses publics.

- Réunions de mutualisation des pratiques : formation initiale des animateurs, co-formation et contribution à la plateforme numérique.

Déploiement au sein des territoires

- Enrichissement des expositions et animation dans les territoires pendant 2 mois : organisation des parcours des groupes QSEC de continuité, mise en place de groupes Flash, d'ateliers, médiation, organisation de rencontres avec des scientifiques et des élèves, des citoyens, des élus etc.
- Plan d'action local : organisation de l'itinérance de l'expo, partenariat avec les collectivités territoriales (élus) pour un plan d'action de CSTI, partenariats avec les structures culturelles du territoire.
- Politique des publics : communication sur l'exposition, le projet et les événements associés, mise en place d'une stratégie d'accueil pour faire venir les familles et groupes dans chaque lieu, conception des outils de communication, réservations et plannings.

Technique

- Transport, installation, désinstallation par un coordinateur technique.
- Installation, désinstallation, petite maintenance, nettoyage.

Moyens matériels :

Coordination générale du projet :

- Prestation de service : Communication (graphiste, web, impressions)
- Prestation de service : Evaluation externe

Déploiement au sein des territoires :

- Frais d'animation et de communication : rémunération d'intervenants, frais de transport des animateurs, des intervenants et du publics, petites fournitures (achats de consommables et de matériels pour les modules), frais relatifs aux inaugurations (buffet, impression et envoi de cartons d'invitation, etc.), frais de communication locale (adaptation graphisme, impressions, publipostage, espaces, etc.).

Intérêt régional :

Implanté sur l'ensemble du territoire francilien QSEC² s'inscrit dans un programme de culture scientifique et citoyenne résolument tournée vers le dialogue science et société. Le Conseil régional est ainsi l'initiateur d'une coopération renforcée entre diverses structures franciliennes autour d'un même objectif.

Public(s) cible(s) :

Le grand public (publics scolaire, familial, adultes, etc.) est ciblé par cette opération. La structure partenaire fera un effort particulier pour attirer les publics dits « éloignés de la culture ».

Les activités proposées autour de l'exposition interactive et dans les structures partenaires du plan d'action local devraient bénéficier à environ 4 000 personnes, durant ou autour de la période d'installation de l'exposition, dans chacun des huit départements franciliens.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Frais de personnel	92 900,00	77,22%	Région Ile-de-France	65 000,00	54,03%
Frais d'animation et de communication	11 500,00	9,56%	Programme Investissements d'Avenir (ANRU)	55 300,00	45,97%
Prestation de service : Evaluation	4 000,00	3,33%	Total	120 300,00	100,00%
Prestation de service : Communication	7 300,00	6,07%			
Frais indirects (forfait correspondant à 5% des frais de personnel)	4 600,00	3,82%			
Total	120 300,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	56 000,00 €
2017	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	25 000,00 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	12 000,00 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Investissement	5 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Investissement	1 500,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	29 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	5 100,00 €
	Montant total	77 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14009600
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : QSEC² - SCIENCE OUVERTE - THEMATIQUE "AIR"
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)	75 000,00 €	53,33 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-92-6574-392007-400
392007014- Diffusion de la culture scientifique et technique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS SCIENCE OUVERTE
 Adresse administrative : 30 RUE ARMAND CARREL
93700 DRANCY
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur François GAUDEL, Président

Objet : · contribuer à rendre accessibles les contenus et les enjeux de la connaissance scientifique aux yeux des citoyens afin de favoriser la prise de responsabilité de ces derniers à l'égard de ces enjeux.
 · ouvrir à tous l'activité scientifique à travers des pratiques qui montrent que chacun peut « faire de la science », et qui donnent à chacun envie d'en faire.
 · contribuer ainsi à ouvrir les quartiers dits « sensibles » en contrecarrant le sentiment d'enfermement culturel et social ressenti par trop de jeunes de ces quartiers.

Date de publication au JO : 28 avril 2007

N° SIRET : 49952573100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)
 Rapport Cadre : CR31-07 du 14/02/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les partenaires de QSEC² travaillent depuis plusieurs mois au montage de ce projet dont le financement par la Région était initialement prévu pour intervenir par délibération de la Commission permanente de juin 2014. Ce démarrage anticipé permettra ainsi de couvrir les frais

engagés par ces structures depuis le 1er juillet 2014.

Objectifs :

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Instaurer un dialogue renouvelé entre scientifiques, élus et citoyens, en stimulant la circulation des idées et des attentes sur les questions sciences-société, dans un esprit d'ouverture et d'échanges démocratiques ;
- Améliorer la culture scientifique et technique des Franciliens de tous âges en luttant contre une forme d'illettrisme scientifique, pour favoriser l'engagement des citoyens sur les questions scientifiques et technologiques et leurs enjeux sociétaux ;
- Renforcer la structuration des acteurs associatifs de la CSTI en Île-de-France, en s'appuyant sur leurs complémentarités et en les engageant dans de nouvelles pratiques de partage de ressources et de compétences.
- Susciter des vocations pour les filières scientifiques et lutter contre l'autocensure des élèves à leur égard, notamment chez les jeunes filles et les élèves issus de milieux « éloignés de la science » ;

OBJECTIFS SECONDAIRES :

- Diffuser les résultats et les connaissances issus de la recherche afin de réduire la fracture entre les chercheurs et les citoyens et renforcer la confiance vis-à-vis des scientifiques ;
- Nourrir la réflexion des élus et responsables de la recherche scientifique par l'accès à des sensibilités citoyennes en matière de sciences et techniques ;
- Mettre « les sciences en culture », c'est-à-dire donner aux disciplines scientifiques une place dans l'action socioculturelle, souvent uniquement centrée sur l'expression artistique.
- Concourir au développement d'une culture de l'innovation, notamment chez les publics jusqu'ici relativement peu touchés, dans une logique de renforcement des capacités citoyennes (empowerment) ;

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Renforcer chez chacun la capacité de mobiliser dans sa vie quotidienne une démarche, des connaissances et compétences liées aux sciences ;
- Impliquer des publics franciliens divers – scolaires, familles, adultes, en prenant en compte de manière volontariste les publics dits « éloignés » ;
- Assurer le maillage de l'ensemble du territoire francilien, en particulier vis-à-vis des quartiers défavorisés, des zones rurales ou enclavées, etc. ;
- Inscrire dans l'agenda des citoyens et dans le paysage local une question scientifique, grâce à la continuité de l'offre dans un territoire, sur une période donnée (2 à 12 mois)

Description :

Le projet QSEC² a pour ambition d'amplifier et de dynamiser le dialogue science-société en Île-de-France. Ce dispositif vise à expérimenter des modalités innovantes de co-construction avec les publics de dispositifs d'expositions interactives et de médiation. Après une phase de conception d'un an, chaque exposition interactive QSEC² itinérera pendant deux ans dans les huit départements d'Île-de-France. Dans chaque département, un partenaire départemental accueillera et animera le dispositif. Science Ouverte sera en charge du département de la Seine-Saint-Denis (93).

L'exposition interactive QSEC² sera présentée entre 2 et 12 mois dans chaque département, dans un ou plusieurs lieux adaptés (habilités à recevoir une diversité de publics, faciles d'accès, etc.). Pour accueillir l'exposition, le partenaire met en place une stratégie de déploiement de l'exposition sur son territoire. Il s'attachera en outre à diversifier les publics (public scolaire, familial, adultes, etc) en mettant l'accent sur les publics éloignés de la culture. Un évènement fédérateur pour chaque thématique sera organisé à la Région afin de réunir les parties prenantes.

Cette stratégie de déploiement comprend : 1/ un plan d'action local ; 2/ l'animation de groupes contributeurs ; 3/ l'animation de l'exposition interactive et son enrichissement ; 4/ la mise en place d'une politique volontaire envers les publics.

1/ Plan d'action local :

Le partenaire devra, en amont et autour de la période où il recevra l'exposition, monter des partenariats avec les collectivités territoriales (élus, services municipaux) et les structures culturelles du territoire afin que chacun s'empare de la problématique de l'exposition, la décline dans son programme d'activités, mobilise ses publics pour les faire venir et participe à la communication du projet. Les médias locaux et municipaux seront sollicités.

L'objectif est de signer une charte de partenariat entre la collectivité et la structure partenaire.

2/ Groupes contributeurs :

Le partenaire organise et anime dans son département un groupe contributeurs dont la production permettra d'enrichir l'exposition, tels que la production de témoignages sous différentes formes (film vidéo, spectacle, diaporama, etc.) ou encore l'organisation d'événements. Le groupe, épaulé par les animateurs de la structure, met en place un parcours de réflexion, comprenant des rencontres avec des scientifiques, une visite de laboratoires, la consultation de document. Ce parcours aboutira 1/ à une production qui enrichira l'exposition, 2/ la présentation de la production lors de l'inauguration régionale et 3/ à une lettre qui interpellera un ou plusieurs élus. Ces groupes pourront en outre, s'ils le souhaitent, organiser un événement (table ronde, café scientifique, etc.), participer à la médiation de l'exposition et à son animation.

3/ Animation de l'exposition interactive et enrichissement du dispositif :

Le partenaire trouve un lieu pour accueillir l'exposition pendant une période de 2 mois minimum. Il propose autour du dispositif un très large panel d'activités, permettant un engagement modulable des participants et une grande diversité de publics. Des groupes participent à l'enrichissement de l'exposition grâce à des activités participatives (cf. groupes contributeurs). En outre, le partenaire assure entièrement la gestion des animations, depuis leur organisation jusqu'à leur animation. Les activités peuvent comprendre une ou plusieurs séances.

Exemples d'activités : groupes « flash » / groupes de continuité, visites animées et médiation de l'exposition, ateliers scientifiques pour les scolaires, interventions de scientifiques dans des classes, cafés-débat avec des citoyens, des chercheurs et des élus, etc.

4/ Politique des publics :

Le partenaire assure la venue des publics par la communication de l'exposition, du projet et de tous les événements associés. Il devra donc concevoir ou adapter les outils de communication (dont certains seront déjà disponibles dans le kit de communication de l'exposition), assurer leur diffusion et gérer les réservations et le planning des activités.

L'accueil de l'exposition sur le territoire implique également des échanges de ressources et de pratiques entre partenaires (5) et la mise en place d'une régie technique (6) :

5/ Échanges de ressources, mutualisation des pratiques et co-formation :

Un « kit ressources » comprenant des trames d'activités, des supports pour la médiation de l'exposition, des ressources bibliographiques, etc. sera réalisé pour chaque exposition par 3 partenaires départementaux. Le partenaire adapte ces contenus à ses publics et aux formats qui lui sont spécifiques. Il participe également aux réunions de formation initiale et de co-formation entre médiateurs.

Dans un objectif de mutualisation des pratiques, il devra également contribuer à l'enrichissement d'une plateforme participative, qui regroupera des données pédagogiques mais également des techniques

d'animation, en lien avec les expositions.

6/ Régie technique :

Le partenaire devra assurer la régie technique locale lors de l'arrivée et du départ des expositions (préparation des locaux, nettoyage) ainsi que la petite maintenance de l'exposition (nettoyage des éléments d'exposition, renouvellement des consommables, petite réparation et toute tâche d'entretien ne nécessitant pas de compétence technique particulière).

Des "lots" ont été répartis entre les partenaires. L'association Science Ouverte, associée à Traces, assure l'animation du conseil scientifique et épaulé l'association Savoir Apprendre / Exploradôme pour la coordination régionale du projet.

La première exposition sera dédiée à la thématique de l'air.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

Coordination régionale du projet :

- Appui à la coordination régionale.

Coordination locale :

- Coordination du projet sur le territoire : gestion du projet, suivi budgétaire, participations aux différentes réunions (Copil, comité opérationnel), rédaction des bilans, suivi budgétaire et comptable auprès de la Région et de l'ANRU (en cas d'acceptation du projet).

Conception et fabrication des expositions :

- Animation du conseil scientifique.
- Animation des groupes QSEC² contributeurs.

Adaptation de la médiation :

- Adaptation du kit ressources par chaque structure selon ses publics.
- Réunions de mutualisation des pratiques : formation initiale des animateurs, co-formation et contribution à la plateforme numérique.

Déploiement au sein des territoires

- Enrichissement des expositions et animation dans les territoires pendant 2 mois : organisation des parcours des groupes QSEC de continuité, mise en place de groupes Flash, d'ateliers, médiation, organisation de rencontres avec des scientifiques et des élèves, des citoyens, des élus etc.
- Plan d'action local : organisation de l'itinérance de l'expo, partenariat avec les collectivités territoriales (élus) pour un plan d'action de CSTI, partenariats avec les structures culturelles du territoire.
- Politique des publics : communication sur l'exposition, le projet et les événements associés, mise en place d'une stratégie d'accueil pour faire venir les familles et groupes dans chaque lieu, conception des outils de communication, réservations et plannings.

Technique

- Installation, désinstallation, petite maintenance, nettoyage.

Moyens matériels :

Déploiement au sein des territoires :

- Frais d'animation et de communication : rémunération d'intervenants, frais de transport des animateurs, des intervenants et du publics, petites fournitures (achats de consommables et de matériels pour les

modules), frais relatifs aux inaugurations (buffet, impression et envoi de cartons d'invitation, etc.), frais de communication locale (adaptation graphisme, impressions, publipostage, espaces, etc.).

Intérêt régional :

Implanté sur l'ensemble du territoire francilien QSEC² s'inscrit dans un programme de culture scientifique et citoyenne résolument tournée vers le dialogue science et société. Le Conseil régional est ainsi l'initiateur d'une coopération renforcée entre diverses structures franciliennes autour d'un même objectif.

Public(s) cible(s) :

Le grand public (publics scolaire, familial, adultes, etc.) est ciblé par cette opération. La structure partenaire fera un effort particulier pour attirer les publics dits « éloignés de la culture ».

Les activités proposées autour de l'exposition interactive et dans les structures partenaires du plan d'action local devraient bénéficier à environ 4 000 personnes, durant ou autour de la période d'installation de l'exposition, dans chacun des huit départements franciliens.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Frais de personnel	60 500,00	80,67%	Région Ile-de France	40 000,00	53,33%
Frais d'animation et de communication	11 500,00	15,33%	Programme Investissements d'Avenir (ANRU)	35 000,00	46,67%
Frais indirects (forfait correspondant à 5% des frais de personnel)	3 000,00	4,00%	Total	75 000,00	100,00%
Total	75 000,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	32 000,00 €
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	15 000,00 €
2012	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	12 800,00 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	15 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	15 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Investissement	3 700,00 €
	Montant total	61 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14009603
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : QSEC² - ASTS - THEMATIQUE "AIR"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)	69 600,00 €	54,60 %	38 000,00 €
	Montant Total de la subvention		38 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-92-6574-392007-400
392007014- Diffusion de la culture scientifique et technique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASTS ASS SCIENCE TECHNOLOGIE & SOCIETE
 Adresse administrative : 54 AVENUE EDISON
75013 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame MICHELE DESCOLONGES, Présidente

Objet : L'association se donne pour mission d'explorer et de faire connaître les relations qui existent entre l'évolution scientifique et technologique et le développement de la société. Elle s'attache à être un lieu de réflexion et de confrontation destiné aux chercheurs, scientifiques, ingénieurs, cadres, techniciens, médiateurs, responsables d'institutions de culture scientifique et technique, ainsi qu'à toutes personnes qui s'interrogent de manière citoyenne ou professionnelle sur le sens des enjeux du développement scientifique et technique.

Date de publication au JO : 13 octobre 2012

N° SIRET : 32810007800042

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)
 Rapport Cadre : CR31-07 du 14/02/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les partenaires de QSEC² travaillent depuis plusieurs mois au montage de ce projet dont le financement par la Région était initialement prévu pour intervenir par délibération de la Commission permanente de juin 2014. Ce démarrage anticipé permettra ainsi de couvrir les frais engagés par ces structures depuis le 1er juillet 2014.

Objectifs :**OBJECTIFS PRINCIPAUX :**

- Instaurer un dialogue renouvelé entre scientifiques, élus et citoyens, en stimulant la circulation des idées et des attentes sur les questions sciences-société, dans un esprit d'ouverture et d'échanges démocratiques ;
- Améliorer la culture scientifique et technique des Franciliens de tous âges en luttant contre une forme d'illettrisme scientifique, pour favoriser l'engagement des citoyens sur les questions scientifiques et technologiques et leurs enjeux sociétaux ;
- Renforcer la structuration des acteurs associatifs de la CSTI en Île-de-France, en s'appuyant sur leurs complémentarités et en les engageant dans de nouvelles pratiques de partage de ressources et de compétences.
- Susciter des vocations pour les filières scientifiques et lutter contre l'autocensure des élèves à leur égard, notamment chez les jeunes filles et les élèves issus de milieux « éloignés de la science » ;

OBJECTIFS SECONDAIRES :

- Diffuser les résultats et les connaissances issus de la recherche afin de réduire la fracture entre les chercheurs et les citoyens et renforcer la confiance vis-à-vis des scientifiques ;
- Nourrir la réflexion des élus et responsables de la recherche scientifique par l'accès à des sensibilités citoyennes en matière de sciences et techniques ;
- Mettre « les sciences en culture », c'est-à-dire donner aux disciplines scientifiques une place dans l'action socioculturelle, souvent uniquement centrée sur l'expression artistique.
- Concourir au développement d'une culture de l'innovation, notamment chez les publics jusqu'ici relativement peu touchés, dans une logique de renforcement des capacités citoyennes (empowerment) ;

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Renforcer chez chacun la capacité de mobiliser dans sa vie quotidienne une démarche, des connaissances et compétences liées aux sciences ;
- Impliquer des publics franciliens divers – scolaires, familles, adultes, en prenant en compte de manière volontariste les publics dits « éloignés » ;
- Assurer le maillage de l'ensemble du territoire francilien, en particulier vis-à-vis des quartiers défavorisés, des zones rurales ou enclavées, etc. ;
- Inscire dans l'agenda des citoyens et dans le paysage local une question scientifique, grâce à la continuité de l'offre dans un territoire, sur une période donnée (2 à 12 mois)

Description :

Le projet QSEC² a pour ambition d'amplifier et de dynamiser le dialogue science-société en Île-de-France. Ce dispositif vise à expérimenter des modalités innovantes de co-construction avec les publics de dispositifs d'expositions interactives et de médiation. Après une phase de conception d'un an, chaque exposition interactive QSEC² itinérera pendant deux ans dans les huit départements d'Île-de-France. Dans chaque département, un partenaire départemental accueillera et animera le dispositif. L'ASTS sera en charge du département des Yvelines (78).

L'exposition interactive QSEC² sera présentée entre 2 et 12 mois dans chaque département, dans un ou plusieurs lieux adaptés (habilités à recevoir une diversité de publics, faciles d'accès, etc.). Pour accueillir l'exposition, le partenaire met en place une stratégie de déploiement de l'exposition sur son territoire. Il s'attachera en outre à diversifier les publics (public scolaire, familial, adultes, etc) en mettant l'accent sur les publics éloignés de la culture. Un évènement fédérateur pour chaque thématique sera organisé à la Région afin de réunir les parties prenantes.

Cette stratégie de déploiement comprend : 1/ un plan d'action local ; 2/ l'animation de groupes

contributeurs ; 3/ l'animation de l'exposition interactive et son enrichissement ; 4/ la mise en place d'une politique volontaire envers les publics.

1/ Plan d'action local :

Le partenaire devra, en amont et autour de la période où il recevra l'exposition, monter des partenariats avec les collectivités territoriales (élus, services municipaux) et les structures culturelles du territoire afin que chacun s'empare de la problématique de l'exposition, la décline dans son programme d'activités, mobilise ses publics pour les faire venir et participe à la communication du projet. Les médias locaux et municipaux seront sollicités.

L'objectif est de signer une charte de partenariat entre la collectivité et la structure partenaire.

2/ Groupes contributeurs :

Le partenaire organise et anime dans son département un groupe contributeurs dont la production permettra d'enrichir l'exposition, tels que la production de témoignages sous différentes formes (film vidéo, spectacle, diaporama, etc.) ou encore l'organisation d'événements. Le groupe, épaulé par les animateurs de la structure, met en place un parcours de réflexion, comprenant des rencontres avec des scientifiques, une visite de laboratoires, la consultation de document. Ce parcours aboutira 1/ à une production qui enrichira l'exposition, 2/ la présentation de la production lors de l'inauguration régionale et 3/ à une lettre qui interpellera un ou plusieurs élus. Ces groupes pourront en outre, s'ils le souhaitent, organiser un événement (table ronde, café scientifique, etc.), participer à la médiation de l'exposition et à son animation.

3/ Animation de l'exposition interactive et enrichissement du dispositif :

Le partenaire trouve un lieu pour accueillir l'exposition pendant une période de 2 mois minimum. Il propose autour du dispositif un très large panel d'activités, permettant un engagement modulable des participants et une grande diversité de publics. Des groupes participent à l'enrichissement de l'exposition grâce à des activités participatives (cf. groupes contributeurs). En outre, le partenaire assure entièrement la gestion des animations, depuis leur organisation jusqu'à leur animation. Les activités peuvent comprendre une ou plusieurs séances.

Exemples d'activités : groupes « flash » / groupes de continuité, visites animées et médiation de l'exposition, ateliers scientifiques pour les scolaires, interventions de scientifiques dans des classes, cafés-débat avec des citoyens, des chercheurs et des élus, etc.

4/ Politique des publics :

Le partenaire assure la venue des publics par la communication de l'exposition, du projet et de tous les événements associés. Il devra donc concevoir ou adapter les outils de communication (dont certains seront déjà disponibles dans le kit de communication de l'exposition), assurer leur diffusion et gérer les réservations et le planning des activités.

L'accueil de l'exposition sur le territoire implique également des échanges de ressources et de pratiques entre partenaires (5) et la mise en place d'une régie technique (6) :

5/ Échanges de ressources, mutualisation des pratiques et co-formation :

Un « kit ressources » comprenant des trames d'activités, des supports pour la médiation de l'exposition, des ressources bibliographiques, etc. sera réalisé pour chaque exposition par 3 partenaires départementaux. Le partenaire adapte ces contenus à ses publics et aux formats qui lui sont spécifiques. Il participe également aux réunions de formation initiale et de co-formation entre médiateurs.

Dans un objectif de mutualisation des pratiques, il devra également contribuer à l'enrichissement d'une plateforme participative, qui regroupera des données pédagogiques mais également des techniques d'animation, en lien avec les expositions.

6/ Régie technique :

Le partenaire devra assurer la régie technique locale lors de l'arrivée et du départ des expositions (préparation des locaux, nettoyage) ainsi que la petite maintenance de l'exposition (nettoyage des éléments d'exposition, renouvellement des consommables, petite réparation et toute tâche d'entretien ne nécessitant pas de compétence technique particulière).

La première exposition sera dédiée à la thématique de l'air.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

Coordination locale :

- Coordination du projet sur le territoire : gestion du projet, suivi budgétaire, participations aux différentes réunions (Copil, comité opérationnel), rédaction des bilans, suivi budgétaire et comptable auprès de la Région et de l'ANRU (en cas d'acceptation du projet).

Conception et fabrication des expositions :

- Animation des groupes contributeurs

Conception de la médiation :

- Adaptation du kit ressources par chaque structure selon ses publics
- Réunions de mutualisation des pratiques : formation initiale des animateurs, co-formation et contribution à la plateforme numérique.

Déploiement au sein des territoires

- Enrichissement des expositions et animation dans les territoires pendant 2 mois : organisation des parcours des groupes de continuité, mise en place de groupes Flash, d'ateliers, médiation, organisation de rencontres avec des scientifiques et des élèves, des citoyens, des élus etc.
- Plan d'action local : organisation de l'itinérance de l'expo, partenariat avec les collectivités territoriales (élus) pour un plan d'action de CSTI, partenariats avec les structures culturelles du territoire ;
- Politique des publics : communication sur l'exposition, le projet et les événements associés, mise en place d'une stratégie d'accueil pour faire venir les familles et groupes dans chaque lieu, conception des outils de communication, réservations et plannings

Technique

- Installation, désinstallation, petite maintenance, nettoyage

Moyens matériels :

Déploiement au sein des territoires :

- Frais d'animation et de communication : rémunération d'intervenants, frais de transport des animateurs, des intervenants et du publics, petites fournitures (achats de consommables et de matériels pour les modules), frais relatifs aux inaugurations (buffet, impression et envoi de cartons d'invitation, etc.), frais de communication locale (adaptation graphisme, impressions, publipostage, espaces, etc.).

Intérêt régional :

Implanté sur l'ensemble du territoire francilien QSEC² s'inscrit dans un programme de culture scientifique et citoyenne résolument tournée vers le dialogue science et société. Le Conseil régional est ainsi l'initiateur d'une coopération renforcée entre diverses structures franciliennes autour d'un même objectif.

Public(s) cible(s) :

Le grand public (publics scolaire, familial, adultes, etc.) est ciblé par cette opération. La structure partenaire fera un effort particulier pour attirer les publics dits « éloignés de la culture ».

Les activités proposées autour de l'exposition interactive et dans les structures partenaires du plan d'action local devraient bénéficier à environ 4 000 personnes, durant ou autour de la période d'installation de l'exposition, dans chacun des huit départements franciliens.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Frais de personnel	55 300,00	79,45%	Région Ile-de-France	38 000,00	54,60%
Frais d'animation et de communication	11 500,00	16,52%	Programme Investissements d'Avenir (ANRU)	31 600,00	45,40%
Frais indirects (forfait correspondant à 5% des frais de personnel)	2 800,00	4,02%	Total	69 600,00	100,00%
Total	69 600,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	30 000,00 €
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	30 000,00 €
2011	Questions de sciences, Enjeux citoyens	67 500,00 €
2012	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	30 000,00 €
2012	Questions de sciences, Enjeux citoyens	45 000,00 €
2012	Soutien aux acteurs associatifs à ancrage territorial (S3AT) - Appel à	22 560,00 €

	projets services et usages numériques - Fonctionnement	
2013	Questions de sciences, Enjeux citoyens	60 000,00 €
2013	E-inclusion - Investissement	4 187,00 €
2013	E-inclusion - Fonctionnement	10 300,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	12 000,00 €
	Montant total	281 547,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14011643
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : QSEC² - PARIS MONTAGNE - THEMATIQUE "AIR"

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)	72 400,00 €	55,25 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-92-6574-392007-400
392007014- Diffusion de la culture scientifique et technique

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS MONTAGNE
 Adresse administrative : ECOLE NORMALE SUPERIEURE
 92120 MONTRouGE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Amandine GALIoot, Présidente

Objet : L'association s'attache à faire découvrir le monde de la recherche, à promouvoir la culture scientifique, technique et industrielle et à encourager les passions pour les sciences. Elle se donne pour mission de lutter contre de les discriminations et s'adresse en priorité à des jeunes de milieux défavorisés. Au delà d'un accompagnement individuel, elle incite les dynamiques collectives. Elle vise en particulier à encourager la créativité dans l'éducation et en médiation scientifique.

Date de publication au JO : 24 avril 2006

N° SIRET : 49094136600018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Questions de sciences, enjeux citoyens (Fct)
 Rapport Cadre : CR31-07 du 14/02/2007

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les partenaires de QSEC² travaillent depuis plusieurs mois au montage de ce projet dont le financement par la Région était initialement prévu pour intervenir par délibération de la Commission permanente de juin 2014. Ce démarrage anticipé permettra ainsi de couvrir les frais engagés par ces structures depuis le 1er juillet 2014.

Objectifs :**OBJECTIFS PRINCIPAUX :**

- Instaurer un dialogue renouvelé entre scientifiques, élus et citoyens, en stimulant la circulation des idées et des attentes sur les questions sciences-société, dans un esprit d'ouverture et d'échanges démocratiques ;
- Améliorer la culture scientifique et technique des Franciliens de tous âges en luttant contre une forme d'illettrisme scientifique, pour favoriser l'engagement des citoyens sur les questions scientifiques et technologiques et leurs enjeux sociétaux ;
- Renforcer la structuration des acteurs associatifs de la CSTI en Île-de-France, en s'appuyant sur leurs complémentarités et en les engageant dans de nouvelles pratiques de partage de ressources et de compétences.
- Susciter des vocations pour les filières scientifiques et lutter contre l'autocensure des élèves à leur égard, notamment chez les jeunes filles et les élèves issus de milieux « éloignés de la science » ;

OBJECTIFS SECONDAIRES :

- Diffuser les résultats et les connaissances issus de la recherche afin de réduire la fracture entre les chercheurs et les citoyens et renforcer la confiance vis-à-vis des scientifiques ;
- Nourrir la réflexion des élus et responsables de la recherche scientifique par l'accès à des sensibilités citoyennes en matière de sciences et techniques ;
- Mettre « les sciences en culture », c'est-à-dire donner aux disciplines scientifiques une place dans l'action socioculturelle, souvent uniquement centrée sur l'expression artistique.
- Concourir au développement d'une culture de l'innovation, notamment chez les publics jusqu'ici relativement peu touchés, dans une logique de renforcement des capacités citoyennes (empowerment) ;

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Renforcer chez chacun la capacité de mobiliser dans sa vie quotidienne une démarche, des connaissances et compétences liées aux sciences ;
- Impliquer des publics franciliens divers – scolaires, familles, adultes, en prenant en compte de manière volontariste les publics dits « éloignés » ;
- Assurer le maillage de l'ensemble du territoire francilien, en particulier vis-à-vis des quartiers défavorisés, des zones rurales ou enclavées, etc. ;
- Inscire dans l'agenda des citoyens et dans le paysage local une question scientifique, grâce à la continuité de l'offre dans un territoire, sur une période donnée (2 à 12 mois)

Description :

Le projet QSEC² a pour ambition d'amplifier et de dynamiser le dialogue science-société en Île-de-France. Ce dispositif vise à expérimenter des modalités innovantes de co-construction avec les publics de dispositifs d'expositions interactives et de médiation. Après une phase de conception d'un an, chaque exposition interactive QSEC² itinérera pendant deux ans dans les huit départements d'Île-de-France. Dans chaque département, un partenaire départemental accueillera et animera le dispositif. Paris-Montagne sera en charge du département des Hauts-de-Seine (92).

L'exposition interactive QSEC² sera présentée entre 2 et 12 mois dans chaque département, dans un ou plusieurs lieux adaptés (habilités à recevoir une diversité de publics, faciles d'accès, etc.). Pour accueillir l'exposition, le partenaire met en place une stratégie de déploiement de l'exposition sur son territoire. Il s'attachera en outre à diversifier les publics (public scolaire, familial, adultes, etc) en mettant l'accent sur les publics éloignés de la culture. Un évènement fédérateur pour chaque thématique sera organisé à la Région afin de réunir les parties prenantes.

Cette stratégie de déploiement comprend : 1/ un plan d'action local ; 2/ l'animation de groupes contributeurs ; 3/ l'animation de l'exposition interactive et son enrichissement ; 4/ la mise en place d'une

politique volontaire envers les publics.

1/ Plan d'action local :

Le partenaire devra, en amont et autour de la période où il recevra l'exposition, monter des partenariats avec les collectivités territoriales (élus, services municipaux) et les structures culturelles du territoire afin que chacun s'empare de la problématique de l'exposition, la décline dans son programme d'activités, mobilise ses publics pour les faire venir et participe à la communication du projet. Les médias locaux et municipaux seront sollicités.

L'objectif est de signer une charte de partenariat entre la collectivité et la structure partenaire.

2/ Groupes contributeurs :

Le partenaire organise et anime dans son département un groupe contributeurs dont la production permettra d'enrichir l'exposition, tels que la production de témoignages sous différentes formes (film vidéo, spectacle, diaporama, etc.) ou encore l'organisation d'événements. Le groupe, épaulé par les animateurs de la structure, met en place un parcours de réflexion, comprenant des rencontres avec des scientifiques, une visite de laboratoires, la consultation de document. Ce parcours aboutira 1/ à une production qui enrichira l'exposition, 2/ la présentation de la production lors de l'inauguration régionale et 3/ à une lettre qui interpellera un ou plusieurs élus. Ces groupes pourront en outre, s'ils le souhaitent, organiser un événement (table ronde, café scientifique, etc.), participer à la médiation de l'exposition et à son animation.

3/ Animation de l'exposition interactive et enrichissement du dispositif :

Le partenaire trouve un lieu pour accueillir l'exposition pendant une période de 2 mois minimum. Il propose autour du dispositif un très large panel d'activités, permettant un engagement modulable des participants et une grande diversité de publics. Des groupes participent à l'enrichissement de l'exposition grâce à des activités participatives (cf. groupes contributeurs). En outre, le partenaire assure entièrement la gestion des animations, depuis leur organisation jusqu'à leur animation. Les activités peuvent comprendre une ou plusieurs séances.

Exemples d'activités : groupes « flash » / groupes de continuité, visites animées et médiation de l'exposition, ateliers scientifiques pour les scolaires, interventions de scientifiques dans des classes, cafés-débat avec des citoyens, des chercheurs et des élus, etc.

4/ Politique des publics :

Le partenaire assure la venue des publics par la communication de l'exposition, du projet et de tous les événements associés. Il devra donc concevoir ou adapter les outils de communication (dont certains seront déjà disponibles dans le kit de communication de l'exposition), assurer leur diffusion et gérer les réservations et le planning des activités.

L'accueil de l'exposition sur le territoire implique également des échanges de ressources et de pratiques entre partenaires (5) et la mise en place d'une régie technique (6) :

5/ Échanges de ressources, mutualisation des pratiques et co-formation :

Un « kit ressources » comprenant des trames d'activités, des supports pour la médiation de l'exposition, des ressources bibliographiques, etc. sera réalisé pour chaque exposition par 3 partenaires départementaux. Le partenaire adapte ces contenus à ses publics et aux formats qui lui sont spécifiques.

Il participe également aux réunions de formation initiale et de co-formation entre médiateurs.

Dans un objectif de mutualisation des pratiques, il devra également contribuer à l'enrichissement d'une plateforme participative, qui regroupera des données pédagogiques mais également des techniques d'animation, en lien avec les expositions.

6/ Régie technique :

Le partenaire devra assurer la régie technique locale lors de l'arrivée et du départ des expositions (préparation des locaux, nettoyage) ainsi que la petite maintenance de l'exposition (nettoyage des éléments d'exposition, renouvellement des consommables, petite réparation et toute tâche d'entretien ne nécessitant pas de compétence technique particulière).

Des "lots tournants" ont été répartis entre les partenaires. L'association Paris Montagne, épaulée par les associations Planète Sciences Ile-de-France et Terre Avenir, est chargée de la conception d'un « kit ressources » comprenant des trames d'activités (ex. séquences pédagogiques en lien avec les programmes scolaires, expériences réalisables avec du matériel simple...), des supports pour la médiation de l'exposition, des ressources bibliographiques, etc.

La première exposition sera dédiée à la thématique de l'air.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

Coordination locale :

- Coordination du projet sur le territoire : gestion du projet, suivi budgétaire, participations aux différentes réunions (Copil, comité opérationnel), rédaction des bilans, suivi budgétaire et comptable auprès de la Région et de l'ANRU (en cas d'acceptation du projet).

Conception et fabrication des expositions :

- Animation des groupes QSEC² contributeurs.

Conception et adaptation de la médiation :

- Conception du kit ressources : conception ateliers et médiation expo, ressources pédagogiques, préparation de la formation, rédaction livret pédagogique en lien avec les programmes scolaires et mise en forme graphique.
- Adaptation du kit ressources par chaque structure selon ses publics.
- Réunions de mutualisation des pratiques : formation initiale des animateurs, co-formation et contribution à la plateforme numérique.

Déploiement au sein des territoires

- Enrichissement des expositions et animation dans les territoires pendant 2 mois : organisation des parcours des groupes QSEC de continuité, mise en place de groupes Flash, d'ateliers, médiation, organisation de rencontres avec des scientifiques et des élèves, des citoyens, des élus etc.
- Plan d'action local : organisation de l'itinérance de l'expo, partenariat avec les collectivités territoriales (élus) pour un plan d'action de CSTI, partenariats avec les structures culturelles du territoire
- Politique des publics : communication sur l'exposition, le projet et les événements associés, mise en place d'une stratégie d'accueil pour faire venir les familles et groupes dans chaque lieu, conception des outils de communication, réservations et plannings

Technique

- Installation, désinstallation, petite maintenance, nettoyage

Moyens matériels :

Déploiement au sein des territoires :

Frais d'animation et de communication : rémunération d'intervenants, frais de transport des animateurs, des intervenants et du publics, petites fournitures (achats de consommables et de matériels pour les modules), frais relatifs aux inaugurations (buffet, impression et envoi de cartons d'invitation, etc.), frais de communication locale (adaptation graphisme, impressions, publipostage, espaces, etc.).

Intérêt régional :

Implanté sur l'ensemble du territoire francilien QSEC² s'inscrit dans un programme de culture scientifique et citoyenne résolument tournée vers le dialogue science et société. Le Conseil régional est ainsi l'initiateur d'une coopération renforcée entre diverses structures franciliennes autour d'un même objectif.

Public(s) cible(s) :

La structure partenaire s'attachera à diversifier les publics (publics scolaire, familial, adultes, etc.) et mettra l'accent sur les publics dits « éloignés de la culture ».

Les activités proposées autour de l'exposition interactive et dans les structures partenaires du plan d'action local bénéficieront à environ 4 000 personnes, durant ou autour de la période d'installation de l'exposition, dans chacun des huit départements franciliens.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : CONFORTER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA REGION CAPITALE/Questions de sciences enjeux citoyens

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Frais de personnel	58 000,00	80,11%	Région Ile-de-France	40 000,00	55,25%
Frais d'animation et de communication	11 500,00	15,88%	Programme Investissements d'Avenir (ANRU)	32 400,00	44,75%
Frais indirects (forfait correspondant à 5% des frais de personnel)	2 900,00	4,01%	Total	72 400,00	100,00%
Total	72 400,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	32 000,00 €
2017	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

2011	Ouverture sociale	50 000,00 €
2011	Questions de sciences, Enjeux citoyens	67 500,00 €
2012	Ouverture sociale	50 000,00 €
2012	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	9 500,00 €
2012	Questions de sciences, Enjeux citoyens	45 000,00 €
2013	Ouverture sociale	50 000,00 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	8 000,00 €
2013	Questions de sciences, Enjeux citoyens	60 000,00 €
2014	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	12 000,00 €
	Montant total	352 000,00 €